

**20ème COMMEMORATION DU GENOCIDE DES TUTSI  
AU RWANDA (1994-2014)**

Organisé par l'association AMARIZA d'ALSACE

**Dimanche 27 avril 2014**

**Au CONSEIL DE L'EUROPE**

Dans le CEJ, Centre Européen de la Jeunesse)  
30 rue de Pierre de Coubertin, 67000 STRASBOURG

*« Mémoire, Reconstruction et Vie 20 ans après ! »*

Dans le cadre du programme du Conseil de l'Europe  
« Transmission de la mémoire de l'Holocauste et prévention des crimes contre l'humanité »

## Les actes de la 20<sup>ème</sup> commémoration du génocide des Tutsi



Les inscriptions sur la bougie ont été réalisées par Hélène Valantin.

*« Observons une minute de silence pour faire mémoire des nôtres qui sont morts pendant le génocide. Que cette flamme nous garde éveillés pour que plus jamais cela ne se reproduise<sup>1</sup> ».*

*« La mémoire du Génocide ne doit jamais s'effacer : les jeunes générations et celles à venir doivent savoir à quelles extrémités l'homme et la société sont capables d'en venir lorsqu'ils cèdent au pouvoir du mépris et de la haine<sup>2</sup> ».*

*« Nommer les morts c'est les réintroduire dans la communauté des humains dont ils avaient été bannis. C'est leur restituer la part d'humanité qui leur avait été arrachée »<sup>3</sup>.*

---

<sup>1</sup> Immaculée Mpinganzima-Cattier, membre de l'association Amariza d'Alsace.

<sup>2</sup> Anastase Rucogoza, prêtre rwandais.

<sup>3</sup> Témoignage de Robert Anthelme, résistant français, déporté en 1944 pendant la deuxième guerre mondiale, rescapé des camps de concentration, auteur de l'ouvrage *L'Espèce humaine*, Paris, Gallimard, 1957. Cité par Le Grand Rabin de Strasbourg, René Gutman.

## Avant propos

### Marcel Kabanda<sup>4</sup>

Les survivants, ceux qui ont échappé à la mort n'ont pas oublié ce qu'ils ont vécu. Aux veuves et aux orphelins, les joies et les malheurs du quotidien rappellent constamment le mari, le père ou la mère assassinés. La mémoire est chez le rescapé une blessure incurable du sujet psychique. Pour nombre d'entre eux, le télescopage entre le temps du génocide et le temps actuel est un obstacle à vivre au présent. Le génocide est un crime contre l'humanité. Ne pas oublier relève autant de l'expérience personnelle que de l'exigence éthique.

Au bout de la longue nuit des tueries, les auteurs du génocide des Tutsi espéraient voir apparaître l'aurore d'un jour où ce groupe aura cessé d'exister au Rwanda. Ils prétendaient débarrasser la terre des cafards et rêvaient d'un jour où les enfants demanderaient à leurs parents à quoi ressemblait un Tutsi. L'élimination physique des victimes et leur effacement de l'histoire des humains sont les deux dimensions constitutives du projet d'extermination. Nous n'avons pas pu retenir la main des tueurs. Mais nous pouvons empêcher les meurtriers d'exclure ceux qu'ils ont assassinés de l'histoire de l'humanité. L'acte de mémoire a deux volets, la recherche et la transmission, l'histoire et l'éducation. Au-delà d'un simple rappel du crime, l'acte de mémoire est un hommage aux victimes et à leur héritage. Il affirme l'égalité des personnes et transmet, aux jeunes en particulier, les valeurs universelles inhérentes à toutes les cultures.

---

<sup>4</sup> Historien, co-auteur avec l'historien Jean-Pierre Chrétien, de nombreux ouvrages sur les prémices du génocide.

## **Le mot de Pierre Zouloumian<sup>5</sup>**

Chers amis Rwandais,

Le 27 Avril 2014, nous vous avons salué en souriant, car le 24 Avril, Immaculée et ses Sœurs d'Amariza d'Alsace étaient venues auprès des Arméniens et de leurs amis pour commémorer le Génocide commis en 1915 dans l'Empire ottoman : merci pour la solidarité fidèle qu'elles nous ont ainsi manifestée en votre nom, par leur voix et leur gracieuse présence !

Après avoir participé à la commémoration organisée par le Cercle Menahem Taffel devant l'Institut d'Anatomie Normale, puis à celle de Yom Ha shoah, nous avons commémoré avec vous le vingtième anniversaire du Génocide des Tutsi, en présence du Représentant de votre pays. Les témoignages entendus ce jour-là et le film présenté étaient impressionnants, et les quelques mots que vous m'aviez invité à prononcer m'avaient paru bien petits...

A "votre" vingtième anniversaire, j'ai développé un peu mon propos en me référant au titre de l'admirable exposition de Francine Mayran, « Après l'Holocauste on avait dit : Plus jamais ça... Et pourtant... »

Pourtant on a souvent tenu de tels propos, notamment après le génocide des Arméniens, dans la première moitié du XXème siècle - à moins que cette primauté ne revienne à celui des Hereros, lui-même précédé par bien d'autres dont la liste se perd depuis la nuit des temps – et l'Humanité oublieuse de ses fautes semble indéfiniment se résigner à pleurer la mort d'Abel tué par son frère Caïn.

Ne pas la croire capable de réagir serait désespérer d'elle :

Pour progresser, l'Humanité doit se remémorer les événements et les commémorer: c'est un devoir que nous pouvons remplir ensemble. Recherchons la Vérité, combattons à haute voix le déni et exigeons le passage de la Justice, car un Etat génocidaire impuni est tenté de répéter ses forfaits.

Combattons la perversité des Histoires alternatives en protégeant nos Mémoires, en les gravant dans du marbre et en les transmettant pour les tenir à l'abri de toutes mauvaises façons.

---

<sup>5</sup> Président de l'association Amitiés Alsace-Arménie

Renouvelons nos souvenirs en nous les répétant et honorons la mémoire de nos morts : ainsi, le négationnisme monstrueux généré par les trafiquants de fausse histoire, complices des Etats criminels, sera tenu en échec.

Commemorons ensemble "votre" vingt-et-unième anniversaire en 2015 ; allons voir les Juifs, les Kurdes et les autres peuples, et que toute notre fraternité se donne rendez-vous chez les Arméniens qui commémoreront "leur" centième anniversaire.

Donnons-leur notre Amitié.

Et comme vous, croyons à la Vie en montrant aussi à nos enfants ce qui est beau : nous sommes rassurés, car cette foi ne manque pas à nos peuples !

Fraternellement à vous.

## **I. La prière du Père Anastase Rucogoza**

*« Celui qui ose porter atteinte à la vie de son prochain offense Dieu lui-même qui a créé chacun d'entre nous à son image ». (Gn1, 26)*

Voici 20 ans que le Rwanda a connu les tristes événements du Génocide des Tutsi. C'est un grand malheur qu'a éprouvé la famille rwandaise.

Nous confions au Seigneur cette journée de mémoire et de prière pour les victimes de cette tragédie.

**Chant :**

***Refrain : Je mets mon espoir dans le Seigneur, je suis sûr de sa parole.***

1. Des profondeurs je crie vers toi, Seigneur,  
Seigneur, écoute mon appel !

Que ton oreille se fasse attentive

Au cri de ma prière !

2. Mon âme attend le Seigneur  
Plus qu'un veilleur ne quitte l'aurore

Plus qu'un veilleur ne quitte l'aurore

Attend le Seigneur, Israël

3. J'espère le Seigneur de toute mon âme

Je l'espère et j'attends sa parole

***Réponse: Sûrs de ton amour et forts de notre foi, Seigneur nous te prions.***

**Prière du prêtre**

1. Avec le génocide, la vie humaine a été désacralisée, des personnes ont été manifestement tuées les unes après les autres à cause de leur appartenance : les nouveaux nés, les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les infirmes...Seigneur, toi, source de vie, apprends nous à respecter la vie, aide nous à sortir pour de bon de la violence meurtrière.
2. Seigneur, c'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts : nous te confions toutes les victimes du génocide ; que la Vierge Marie, les anges et tous les saints les accueillent auprès de Toi ; qu'elles reposent en paix.
3. Nous prions pour tous les survivants, et spécialement les veuves, les orphelins, les malades, les handicapés, pour qu'ils reprennent espoir et se reconstruisent dans la dignité. Que Dieu guérisse leurs blessures.
4. L'idéologie génocidaire est opposée à l'Évangile, elle va à l'encontre de l'unité du genre humain et de la fraternité universelle. Prions pour notre pays pour qu'il parvienne à l'unité véritable, fondement d'une paix et d'un développement durable. Que sur le sol rwandais « justice et paix » s'embrassent pour le plus grand bonheur de tous.
5. Seigneur Jésus-Christ, tu as vaincu la mort et tu es ressuscité pour être source de notre salut et de notre fraternité. Ouvre à nos frères et sœurs victimes du génocide, ta maison de lumière et de paix, car c'est pour eux que nous te prions aujourd'hui. Amen

## II. La chanson de Suzanne Nviranyamibwa dédiée à sa mère.

La maman de Suzanne a été tuée pendant le génocide. Elle était venue lui rendre visite en Belgique quelques semaines avant le génocide de tutsi au Rwanda en 1994

### L'original en Kinyarwanda

#### *Refrain :*

Mama Mama Mama  
Mbe mubyeyi nkurate nte  
Se mpere he ngeze he?  
Wagiye ntakwituye, nubwo urukundo  
rwawe ntakiguzi.

1. Zahabu z'isi ntizarugura! Oya,  
Na diamants zose ntizashyika ho Oya,  
Nta n'umuhanga warupima. Imana niyo iruzi  
nyabyo, Mama
2. Mpora ndutwaye ku mutima, nkarurilimba  
ubutaruha!  
Aho wageze ijabiro usanga papa, mpora nizera  
ko munyumva, Mama
3. Wafashije Imana kundema, amezi cyenda  
wambumbatiye,  
Amaso yawe ariyo andebera, n'amatwi yawe  
ariyo anyumvira, Mama
4. Namaze kuvuka urakomeza, amajoro menshi  
ntiwagohetse  
Nakwinyagambura ukabaduka ukanshyira mu  
gituza ngasusuruka, Mama
5. Wananuye ingingo ndakomera, intabwe za  
mbere ni wowe,  
Ijambo lya mbere ni wowe ni wowe n'ubururere  
bwiza mbukeshya wowe, Mama
6. Wizilitse agashumi undinda inzara, ukagira  
inyota jyewe nkanywa  
Urantetsha ndadabagira, utaretse kumpana  
nafuditse, Mama
7. Namaze gukura umbera inshuti, ukangira  
inama mubindahije,  
Wantoje ubutwali bwa wa murage, wambereye  
na data, Mama
8. Intamenya bulya ngo irakanyagwa,  
narakuretse uragenda ndasigara  
Iyo tugumana uba ukiliho. Niyo ntimba mporana  
k'umutima, Mama.
9. Umuco wadutoje tukigufite, humura Mubyeyi  
ntuzazimira, tuzawutoza  
Abuzukuru n'abubuvivi bazawumenye  
bikwambike ikamba likwiye wowe, Mama.

### Traduction libre en français

#### *Refrain :*

Maman, Maman, Maman  
Oh mère ! Comment puis-je vanter tes  
mérites ?  
Par où commencer, par quoi terminer ?  
Tu es partie sans que je puisse te  
remercier,  
Même si ton amour n'a pas de prix.

1. Tout l'or et les diamants du monde ne valent  
pas cet amour  
Aucun savant ne peut arriver à évaluer son  
prix. Seul Dieu connaît sa vraie valeur
2. Je le porte toujours dans mon cœur, Je le  
chante sans m'en lasser  
Là où tu es au paradis à côté de Papa, J'espère  
que vous m'entendez, maman
3. C'est grâce à toi que j'existe, en me portant  
en ton sein pendant neuf mois  
Tu étais mes yeux, mes oreilles, maman
4. Après ma naissance, tu as poursuivi l'œuvre,  
Tu as passé des nuits blanches, maman  
Au moindre mouvement, tu sursautais. Et tu me  
prenais dans tes bras, pour m'apaiser, Maman
5. Tes massages m'ont rendue forte.  
Mes premiers pas, mes premiers mots, et ma  
bonne éducation, c'est grâce à toi
6. Tu te serrais la ceinture pour me préserver de  
la faim et de la soif.  
Tu m'as dorlotée et j'étais gâtée. Sans  
omettre de me corriger, maman
7. A l'âge adulte, tu étais ma confidente, tu me  
prodiguais tes conseils  
Tu m'as transmis le courage que l'on tient de  
nos ancêtres.  
Tu tenais aussi le rôle du père, Maman
8. C'est dommage que je n'ai pas su, je ne  
t'aurai jamais laissée partir  
Tu serais encore en vie, Maman.  
Ce chagrin me ronge toujours le cœur
9. La culture que tu nous as transmise ne  
s'éteindra jamais.  
Alors, ayez confiance en nous, à notre tour  
nous la transmettrons,  
Aux générations futures. Ça sera le symbole  
de ta dignité. Maman



### III. Mot d'introduction d'Yvonne Nsengiyumva<sup>6</sup>

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers enfants, chers frères et sœurs

Nous sommes ici pour commémorer les 20 ans du génocide des Tutsi du Rwanda, génocide qui, conçu durant des années, se déroula d'avril à juillet 1994 sur l'entière étendue du territoire national, sans exception.

20 ans, c'est beaucoup mais c'est très peu au regard de l'histoire.

Seulement, se souvenir, c'est aussi s'informer et asseoir un vrai travail de réflexion, c'est aussi marquer une pause et tourner humblement le regard sur les victimes, sur ceux qui portent et porteront toujours leur deuil.

Lorsque nous parlons de génocide, nous évoquons le crime, celui qui s'attaque à l'entité en tant que telle. Le génocide est la destruction physique massive, d'un groupe humain, chaque victime est tuée en raison de son appartenance à ce groupe. Il s'agit d'un meurtre planifié par un Etat ou un pouvoir ayant la maîtrise des rouages de l'Etat. Ce crime a pour but l'extinction totale du groupe visé.

Trois génocides, selon les critères fixés par l'ONU, ont marqué le 20<sup>ème</sup> siècle. Le génocide des Arméniens, le génocide des Juifs et le génocide des Tutsi dont nous commémorons les vingt ans aujourd'hui.

Lorsqu'on se penche sur les trois génocides cités précédemment, on peut dégager ces traits communs qu'ils ne partagent pas avec les autres crimes de masse qui ont marqué notre époque. Ainsi :

- Le génocide est un crime qui se conçoit et se réalise sur des victimes dont le seul ou principal crime est d'être né comme tel : juif, arménien ou tutsi par exemple, pour ce qui est des trois génocides reconnus par l'ONU.

---

<sup>6</sup> Membre d'Amariza d'Alsace. Le texte a été préparé à partir d'un extrait du discours d'Assumpta Mugiraneza, 10ème commémoration du génocide des Tutsi.

- Le génocide n'est pas un trait lié au nombre de victimes, même si celui-ci étonne par son ampleur. Le génocide est un crime politique de la conception à l'exécution. Il exige la pleine participation du pouvoir politique, militaire, économique et des masses populaires.

- L'idéologie génocidaire se choisit une cible, l'enferme dans sa fonction de future victime. La cible est désignée par sa naissance qui lui vaut tous les maux dont on l'affuble et qui la conduira à sa propre perte par extermination.

- L'ennemi désigné par l'idéologie génocidaire représente le mal absolu, il porte ce mal dans le sang et constitue une menace imminente et irrépressible pour le peuple au sein duquel il vit. Contrairement aux camps de rééducation, aux conversions et autres déplacements de populations, c'est la disparition physique totale qui est impérativement prescrite.

- Le crime de génocide se déroule dans un contexte de guerre mais ses victimes ne sont nullement des victimes de guerre, mais bien des victimes de guerre de leur naissance. Il importe encore plus de gagner la guerre de l'extermination de « l'ennemi » que de gagner la guerre militaire qui règne. C'est ainsi, par exemple, que pendant le génocide des juifs, alors que les nouvelles du front étaient bien mauvaises, aucun train de la déportation n'a jamais manqué au rendez-vous, tout le système d'extermination des juifs a toujours bien fonctionné. Au Rwanda, on était stupéfait de constater qu'il importait plus de tuer des Tutsi que de combattre militairement le Front Patriotique Rwandais (FPR). La logique du génocide n'a en rien souffert des difficultés liées aux combats militaires.

- La logique de l'extinction totale de « l'ennemi », fait qu'on tue le mal dans l'œuf : hommes, femmes, vieux, enfants, malades et mêmes les bébés n'échappent pas au délire exterminateur. On met autant de soins à s'assurer de la mort d'un jeune homme bien portant et en âge de combattre que d'un fœtus sorti du ventre maternel avant terme.

#### IV. Mot d'accueil du Dr Carole Reich<sup>7</sup>

Monsieur l'Ambassadeur,  
Mesdames, Messieurs,

Journée particulière que ce 27 avril 2014 : en ce moment, place Broglie, les noms des victimes juives de l'Holocauste sont égrenés en ce jour de Yom Ha Shoah.

Journée particulière que ce 27 avril où se déroule à Rome la canonisation du Bon Pape Jean 23, qui a tant œuvré pour le dialogue judéo-chrétien.

Journée particulière encore que ce 27 avril 2014 puisque, pour la première fois, le Conseil de l'Europe vous accueille pour commémorer le génocide des Tutsi.

Lorsque le Conseil de l'Europe fut créé, en 1949, le choix du lieu, Strasbourg, comme siège unique de l'Organisation, a été très emblématique.

Il s'agissait de tout mettre en œuvre pour que jamais plus français et allemands, voisins et ennemis héréditaires, ne se combattent.

Mais la création du Conseil de l'Europe, à peine 4 années après la fin de la deuxième guerre mondiale, répondait aussi à la nécessité de fédérer les pays en Europe, et de leur donner une vie nouvelle, pacifique, assise sur les cendres de ce terrible conflit.

Les cendres des 6 millions de victimes juives de l'Holocauste, et de toutes les autres victimes du régime nazi : les Roms, les personnes handicapées physiques et mentales, les homosexuels, les Polonais, les Slaves, les Témoins de Jéhovah...

En 2001, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté une Recommandation (2001)15, **relative à l'enseignement de l'histoire en Europe au XXI<sup>e</sup> siècle.**

Dans le §6. *Enseignement et mémoire* de son Annexe, il est dit, et je cite :

« Il conviendrait, tout en mettant en évidence les résultats positifs qui ont marqué le XX<sup>e</sup> siècle, tels que l'utilisation pacifique des sciences en vue d'un meilleur art de vivre et le

---

<sup>7</sup> Manager du programme pour la mémoire de l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité » au Conseil de l'Europe.

développement de la démocratie et des droits de l'homme, de prendre toutes les mesures éducatives permettant **de prévenir la répétition ou la négation des événements dévastateurs ayant marqué ce siècle, à savoir l'Holocauste, les génocides et autres crimes contre l'humanité, les épurations ethniques, les violations massives des droits de l'homme et des valeurs fondamentales auxquelles le Conseil de l'Europe est particulièrement attaché.**

Pour ce faire, il conviendrait :

- d'aider les élèves à prendre connaissance et conscience des faits – et de leurs causes – qui ont marqué de la façon la plus sombre l'histoire de l'Europe en particulier et du monde en général ;
- de réfléchir sur les idéologies qui y ont conduit et sur les moyens permettant d'éviter la répétition de tels faits ;
- d'orienter, de développer et de coordonner les programmes de formation continue du personnel éducatif dans les Etats membres du Conseil de la coopération culturelle dans ce domaine ;
- de faciliter l'accès, notamment en utilisant les ressources des nouvelles technologies, à la documentation déjà disponible sur ce thème et de développer un réseau de centres de ressources pédagogiques dans ce domaine ;
- **d'assurer la mise en œuvre, le suivi et le monitoring de la décision des ministres de l'Education (Cracovie, 2000) de consacrer, dans les écoles, une journée à la mémoire de l'Holocauste et à la prévention des crimes contre l'humanité, choisie selon l'histoire de chaque Etat membre.**

Le programme « Transmission de la mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité » met en œuvre cette recommandation depuis plus de dix ans.

C'est dans le cadre de ce programme que le Conseil de l'Europe vous reçoit aujourd'hui au Centre Européen de la Jeunesse afin que vous puissiez commémorer le 20<sup>ème</sup> anniversaire du génocide des Tutsi et évoquer avec recueillement les personnes mortes assassinées au Rwanda. Le dernier génocide du XXème siècle.

Permettez-moi de vous transmettre une tradition de la religion juive : on a coutume de dire qu'aussi longtemps qu'on évoque le nom d'un disparu, ce dernier reste lié au faisceau des vivants.

Les témoignages que vous avez inscrits au programme de la journée y contribueront, ainsi que les portraits de Tutsi rwandais peints par le Dr Francine Mayran, qui fait un véritable travail de mémoire au travers de **portraits de victimes** symbolisant les drames des victimes de tous les génocides.

Je vous remercie de votre attention.

## **V. Discours de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Jacques Kabale<sup>8</sup>**

Madame la Représentante du Conseil de l'Europe,

Madame la Présidente de l'association Amariza d'Alsace

Monsieur le Président d'Ibuka – France

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations,

Mesdames et Messieurs les conférenciers

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier Mme la Présidente de l'association Amariza d'Alsace, qui a pris l'initiative de cette rencontre en coopération avec Ibuka.

Je remercie aussi les équipes du Conseil de l'Europe qui ont rendu possible cette journée en nous accueillant avec beaucoup de sympathie dans cette prestigieuse salle remplie de souvenir qu'est le Centre Européen de la Jeunesse.

Comme vous le savez tous, ce mois d'avril 2014 est marqué par une série d'évènements organisés dans le monde entier autour de la Commémoration des 20 ans du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994.

Partout dans le monde, et ici en France, les Ambassades, les Consulats et les associations se sont mobilisées pour réunir la Communauté Rwandaise et les nombreux Amis du Rwanda autour d'une réflexion sur le sens de cette tragédie.

---

<sup>8</sup> Discours prononcé par Son Excellence l'Ambassadeur du Rwanda en France, le 27 avril 2014, au Conseil de l'Europe à Strasbourg, à l'occasion de la 20<sup>ème</sup> commémoration du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda, en 1994.

## **Hommage**

En effet, alors que le temps a fait son œuvre au Rwanda en apportant réconciliation et cohabitation, le souvenir des disparus et la douleur des rescapés sont toujours intacts. Chacun s'interroge encore aujourd'hui sur la réalité d'un crime contre l'Humanité que l'on croyait ne plus jamais revoir après la Shoah.

Du 7 avril au 4 juillet 1994, en 100 jours d'atrocités, plus d'un million de Tutsi, soit 1.074.016 personnes ont perdu la vie. Tous sont morts dans des conditions inhumaines, sans aucune défense et sans aucun recours.

Hommes, femmes, enfants, vieillards ont été les victimes désignées par le simple fait qu'ils sont nés Tutsi. Mais l'idéologie raciste allait bien plus loin en condamnant aussi toute personne ayant épousé un ou une Tutsi, toute personne amie de Tutsi ou ressemblant à un Tutsi.

Aucun village et aucune région n'a été épargnée par ce déchaînement de haine. En quelques semaines, le Rwanda est devenu un immense charnier à ciel ouvert.

Ceux qui ont survécu ont vu l'enfer à leur porte. Ils savent que leur survie est un miracle. Ils ont appris à surmonter le traumatisme. Mais leur douleur reste intacte et rien ne pourra jamais l'atténuer.

Notre rencontre est placée sous le thème *"Mémoire, Reconstruction et la vie, 20 ans après !"* A eux seuls, ces quelques mots résument la vie de ceux qui ont survécu au Génocide.

Les rescapés nous expliquent en effet que survivre, ce n'est pas seulement continuer à vivre. C'est aussi revivre, c'est à dire vivre une deuxième fois, différemment.

Aujourd'hui, nous rendons aussi hommage à ces hommes et ces femmes, témoins précieux malgré eux de la barbarie de l'homme et de la lâcheté de l'humanité.

## **Leçons**

Dans ces murs qui appartiennent au Conseil de l'Europe, le mot génocide prend une résonance particulière. Au sein de cette organisation multilatérale dédiée aux Droits de l'Homme, le respect d'autrui est un principe fondamental.

Or, le Génocide des Tutsi nous montre que ce principe est encore loin d'être universel. Il nous interpelle avec insistance sur notre volonté ou capacité à détecter les signes précurseurs et à prévenir de futures tragédies.

Nous savons que l'extermination programmée des Tutsi avait été soigneusement préparée et clairement annoncée. Les déclarations du régime criminel de l'époque ne laissaient aucun doute sur ses intentions.

Pourtant, peu de voix se sont élevées pour dénoncer un crime filmé par les télévisions du monde entier. Ceux qui ont essayé d'alerter les autorités et de mobiliser l'opinion se sont heurtés à une passivité générale.

La Communauté internationale n'était déjà pas intervenue pour arrêter une spirale de violence qui avait commencé dès 1959. C'est dans une indifférence teintée de « voyeurisme » que ce crime contre l'Humanité avec ses premiers massacres de Tutsi s'est renouvelé au point d'atteindre son paroxysme en 1994.

## **Vérité**

Cette vérité, nous devons la regarder en face parce que le devoir de mémoire est aussi un devoir de vérité.

Les Rwandais ont déjà fait ce difficile travail d'introspection. Les tribunaux populaires appelés Gacaca, nous ont aidé à avancer dans la réconciliation. Les Rwandais savent tous que c'est en comprenant le passé et en y faisant face que l'on prépare un avenir meilleur.

A cet égard, le sacrifice de ceux qui sont morts en 1994 ne doit pas être vain. Le Génocide des Tutsi est un crime contre l'humanité qui exige que toute la lumière soit faite sur les circonstances qui l'ont entouré.

Les tragédies du XXème siècle nous ont montré que face à la cruelle réalité de l'Histoire, aucune institution, aucun pays ne peut s'exonérer de sa responsabilité.

Je voudrais insister ici sur le devoir de vérité parce que trop souvent, la mémoire du génocide est profanée par ceux qui continuent à nier la vérité de l'Histoire.

Permettez-moi, avant d'aborder la question du négationnisme et du révisionnisme, de rendre hommage à une personne qui occupe une place importante dans les cœurs des Rwandais : le



Président actuel du Rwanda. En effet, c'est S.E. le Président Paul Kagame, qui, en 1994, à la tête des Forces du Front Patriotique Rwandais, a pu, envers et contre tous, combattre et neutraliser les Forces génocidaires et leurs Alliés, sauvant ainsi d'une mort certaine des centaines de milliers de vie. Le peuple Rwandais lui en sera infiniment reconnaissant.

Concernant le négationnisme, nous devons combattre sans relâche toutes les expressions du négationnisme, du révisionnisme et de la banalisation. Nous devons refuser l'indifférence et l'insensibilité de ceux qui pensent que 20 années suffisent pour oublier.

## **Justice**

La vérité reste le chemin le plus court vers la Justice, autre témoignage de respect à l'égard des victimes et des rescapés.

Bien sûr, la justice est un processus long, laborieux et parfois décevant. Mais elle est néanmoins indispensable pour se reconstruire.

De nombreux pays membres du Conseil de l'Europe ont jugé les suspects en les condamnant à de lourdes peines. Des pays comme les Etats Unis, le Canada, la Norvège, la Suède et le TPIR<sup>9</sup> n'hésitent pas à extraditer vers le Rwanda des suspects de génocide, au moment où certains pays hésitent encore.

Le Rwanda salue tous ces développements positifs et encourage les autres pays à faire de même.

La France vient de franchir une étape décisive avec la toute première condamnation d'un criminel pour génocide. Ce jugement ne peut qu'encourager les autorités à mettre un terme à l'impunité dans ce pays où vivent encore de nombreux génocidaires.

Nous espérons qu'à un avenir proche, les demandes d'extradition déposées par le Rwanda recevront une réponse favorable de la Justice française. Il ne fait aucun doute qu'un tel changement d'orientation enverrait au Rwanda un signal fort en faveur d'un partenariat franc, respectueux et constructif.

---

<sup>9</sup> Tribunal Pénal International pour le Rwanda est basé à Arusha en Tanzanie, là où les accords de paix avaient été signés entre le FPR et le Gouvernement de Habyalimana, avant le génocide.

## **Conclusion**

Pour conclure, je veux souligner que 20 années de réflexion nous ont aidées à transformer un crime contre l'Humanité en leçon pour l'Humanité. Pour tous les pays qui souffrent dans la division et dans la guerre, l'expérience du Rwanda est un symbole de courage, de résilience et de détermination.

Les Rwandais sont conscients de ce qu'ils ont accompli depuis la fin du génocide et en sont fiers. Inspirés par un nouveau leadership, ils ont reconstruit un nouveau pays sur de nouvelles valeurs de dialogue, de dignité et de la solidarité.

Le Rwanda de 2014 démontre chaque jour que rien ne peut entraver la réussite d'une nation quand les hommes et les femmes sont déterminés à travailler ensemble pour un même objectif.

Avant de terminer, je veux remercier une nouvelle fois tous les conférenciers, les experts et les artistes qui vont animer cette journée.

Je « nous » souhaite à tous de bons travaux, des échanges riches, francs et constructifs.

Je vous remercie.

## **VI. Discours de Francine Mayran**

**Je m'appelle Francine Mayran.** Je suis psychiatre, peintre et céramiste.

**Je voulais avant tout remercier le Conseil de l'Europe** de m'avoir donné l'occasion de présenter mes toiles ici en cette journée de commémoration de l'Holocauste.

Aujourd'hui 26 avril, c'est un jour phare de mémoire, ce même jour, la mémoire de la Shoah et du génocide Tutsi se commémorent tous les deux. c'est le Yom Hashoah, journée mémoire de la Shoah, jour de la commémoration des victimes juives de la politique d'extermination du nazisme et de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation qui se tient le dernier dimanche d'avril et c'est aussi la date choisie pour la 20<sup>ème</sup> commémoration du génocide des Tutsi à Strasbourg.

Cette rencontre de deux génocides se retrouve dans mon exposition et dans mon travail de mémoire.

**Depuis 2008, j'ai construit un parcours européen de mémoire par une exposition des toiles mémoires de la Shoah intitulée « Témoigner de ces vies ».** (Site : <http://www.fmayran.com>). Au travers de peintures, de céramiques et de mots, je tente de réveiller les consciences, de témoigner et transmettre la mémoire des victimes du nazisme, victimes de la barbarie des hommes, transmettre pour les rescapés et pour les morts, mais surtout de témoigner de toutes ces vies, et par là témoigner de la valeur inestimable de toute vie humaine.

**Et aujourd'hui vous pouvez découvrir ma nouvelle exposition mémoire** où se lie la mémoire de la Shoah et celle du génocide des Tutsi, **une expo intitulée « Après la Shoah on avait dit jamais plus ça... Et pourtant ! » au travers de toiles.**

**Après l'Holocauste en 1948, l'ONU** exprimait sa première résolution avec ces trois mots "Plus jamais cela!"

Et pourtant 46 ans après, en 1994, ce génocide qu'on pensait impossible après la Shoah a bien eu lieu. En seulement 100 jours dans un pays de 7 millions d'habitants, il y a eu 800 000 morts. Des hommes, des femmes et des enfants furent massacrés le plus souvent à la machette, parce qu'ils étaient nés Tutsi. Les médias et en particulier la Radio des Mille Collines encouragèrent le génocide en exhortant au massacre. Contrairement à l'Holocauste qui peut être qualifié d'industriel, on a ici un génocide de proximité comme l'écrit Jean

Hatzfeld. C'est un massacre de proximité par les proches, des voisins qui se connaissent... Des femmes et des enfants commettent des meurtres (5 000 enfants). Les victimes sont assassinées dans des édifices religieux. Des Prêtres, des médecins et des enseignants tuent leurs ouailles, leurs patients ou leurs élèves. Ce qui frappe, c'est la férocité, le sadisme, les tortures infligées.

**Avec ces toiles portraits mémoire des victimes du génocide des Tutsi au Rwanda**, je souhaite vous faire découvrir et ressentir des hommes, des femmes, des enfants, meurtris par la barbarie d'autres hommes et réveiller les consciences

**Ce sont des portraits à l'huile sur fond de sable rouge**, qui renvoient au Rwanda, ce pays « aux mille collines » de beauté légendaire où coulent le lait et le miel.

**Ce sont des portraits, où l'on fait face à l'humain** et à la capacité à l'inhumain chez l'homme. **Des portraits où domine un sentiment de dignité** qui s'oppose à l'inhumanité, à l'avilissement, à la dégradation physique et morale perpétrée par les bourreaux.

**C'est un drame collectif.** On y compte, on y recompte sans cesse ses morts. Encore aujourd'hui, on continue à découvrir des fosses de victimes assassinées.

**Mais ce sont aussi des drames individuels :** Un génocide, c'est la somme des milliers, des millions de destins individuels.

**Je veux exprimer la mémoire des victimes assassinées, qui furent chosifiés** traités de cafard comme les juifs furent traités de *Stücke* au moment du nazisme

**Je veux aussi faire sentir la difficulté de ceux qui survivent** et qui portent la douloureuse tâche de porter la mémoire des absents.

**Je veux aussi rappeler la mémoire de « Braves » ou Justes rwandais**, qui au risque de leur vie décidèrent de ne pas fuir et de ne pas rester passif. Comme pour le nazisme, certains annoncent au monde ce qui est en train de se passer comme Jean Carbonare en 1993, mais on ne les a pas cru, cela renvoie à Jan Karski et Witold Pilecki qui ont eux aussi essayé en vain.

**Mes toiles s'adressent à chacun de nous, pour rappeler que l'horreur peut être partout dans beaucoup de peuples** et chez beaucoup d'hommes si on n'y prend garde, mais que la force et les valeurs humaines des droits de l'homme ont subsisté chez certains malgré tout même lorsque les valeurs humaines étaient mises à mal, et étaient malmenés par le plus grand

nombre. Et c'est sur cette lumière là que mon exposition veut s'appuyer: rappeler les victimes et aussi ceux qui ont aidé en prenant des risques parfois, ceux qui surent ne pas rester passifs, ouvrir la porte, rappeler ces actes justes pour dire que chacun peut résister et réagir à sa façon

**Mais l'exposition veut aussi honorer et faire connaître ceux qui essaient aujourd'hui de panser les blessures,** les cicatrices et les traumatismes, ceux qui tentent de soulager les traces laissés chez les rescapés par la barbarie inhumaine au Rwanda et ailleurs, en Belgique, aux USA , ou **encore ceux qui veulent que la loi se pose comme** Dafroza et Alain Gauthier.

**Mon travail est là comme un cri.** C'est une révolte qui s'adresse, à ce qui en l'homme est humain. C'est une volonté d'espoir en l'Homme, un espoir de retrouver une confiance en l'humanité, en un monde qui se sert des leçons du passé.

**Ne pas se remémorer c'est donner la victoire aux assassins,** « *Ceux qui oublient le passé sont condamnés à le répéter* » disait le philosophe George Santayana.

" **Notre devoir est de nous souvenir** des victimes de ces atrocités mais aussi de tout faire, ensemble, pour prévenir de nouvelles tragédies. Comme le disait Sam Braun, déporté rescapé de la Shoah « *le respect de la dignité de chacun remplace la violence, la tolérance remplace le fanatisme, l'acceptation des autres, de tous les autres remplace le rejet et l'exclusion* ».

## **VII. Discours de Marcel Kabanda**

### **Le génocide des Tutsi, une logique d'extermination : les faits et les acteurs**

Au printemps de 1994, après six mois de piétinements dans l'application des accords d'Arusha signés en août 1993 par le gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais, l'espoir de paix paraît très compromis. Les extrémistes voient dans ces accords une trahison inacceptable et le font savoir bruyamment. La communauté internationale s'impatiente. Le 6 avril 1994, le Président Habyarimana meurt dans l'attentat contre son avion. Aussitôt, des barrières sont érigées dans la capitale, et rapidement aussi partout dans le pays. Le génocide commence, il durera trois mois et fera plus d'un million de morts. Sont visés les Tutsi dans leur ensemble et des Hutu de l'opposition identifiés à des « complices ».

### **Une logique d'extermination**

Loin du cliché des atavismes tribaux ou de la sauvagerie naturelle supposée des sociétés africaines, le côté répétitif des massacres et le choix des cibles sont significatifs d'un massacre de masse savamment ordonné. Dans un premier temps, les autorités Hutu démocrates (à commencer par le Premier Ministre Madame Agathe Uwilingiyimana) sont exécutées pour faire disparaître tout obstacle sur le chemin du groupe militaire et politique qui prend le pouvoir le 9 avril : sous l'intitulé de « gouvernement des sauveurs » se cache à peine une équipe extrémiste. Par ailleurs le meurtre de dix Casques Bleus belges entraîne le départ d'une grande partie de la force des Nations Unies, la MINUAR<sup>10</sup>. Le champ était libre.

A Kigali, les tueries débutent dès le 7 avril au matin : le couvent des Pères Jésuites est attaqué par un groupe de militaires qui forcent les portes des chambres. Un prêtre Hutu est séparé du groupe et autorisé à quitter les lieux. Les autres sont tués, ainsi que cinq prêtres diocésains qui étaient de passage, puisqu'ils étaient Tutsi. Deux jours plus tard, une scène similaire se joue à la paroisse de Gikondo, au centre d'un quartier où les milices du parti

---

<sup>10</sup>Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda. Placée sous le statut du chapitre VI, cette force avait pour but d'aider les signataires de l'accord de paix d'Arusha à le mettre en œuvre. Commandée par le Général canadien Roméo Dallaire, elle avait pour épine dorsale, un contingent belge.

MRND<sup>11</sup>, les Interahamwe, font régner la terreur depuis février 1993. Des Tutsi, mais aussi des Hutu désorientés, s'y étaient réfugiés. Le 9 avril au matin, des militaires et des miliciens armés de machette investissent les lieux. Les réfugiés, rassemblés dans l'église, sont contraints à sortir et à présenter leur carte d'identité. Quand celle-ci porte la mention « Hutu », ils sont invités à retourner chez eux. Les Tutsi, au contraire, sont massacrés sans distinction d'âge ou de sexe. Témoin de l'événement, un officier polonais de la MINUAR décrit ce massacre froid et horrible. Les militaires rwandais utilisent leurs fusils automatiques. A la machette, les miliciens entaillent les bouches, coupent les bras, les têtes, mutilent les parties génitales des hommes comme des femmes. Les cartes d'identités sont rassemblées dans un tas et brûlées. Les Tutsi doivent disparaître sans laisser de traces. Le lendemain, les Interahamwe<sup>12</sup> reviennent achever des blessés cachés dans une chapelle<sup>13</sup>. La « guerre » qui commence ainsi est clairement un génocide.

De fait tous les lieux et tous les milieux sont concernés. Dans les campagnes, la violence commence par des brouhahas, des jets de pierres sur les maisons des Tutsi, des hommes qui courent dans tous les sens, des incendies de maisons, des actes de pillage, de nouvelles scènes de massacres. Devant les enfants, les pères de familles sont tués tandis que les mères sont violées. Terrorisés, les Tutsi sortent de leurs maisons, cherchent refuge chez des voisins qui refusent de leur ouvrir la porte ou n'acceptent de garder sous leur toit les fugitifs que pour quelques jours, parfois quelques heures. En quelques jours, les Tutsi vont se retrouver dans des lieux de refuge où ils ont été piégés et massacrés en masse.

Le génocide des Tutsi a étonné le monde par la vitesse de production du meurtre. Plus d'un million de femmes et d'hommes ont été tués en moins de trois mois. Mais il y a d'autres éléments pour apprécier cette performance. Dans ce pays rural à plus de 90%, dont l'habitat est dispersé (des "collines" sans villages), les Tutsi habitaient avec les Hutu et sur la totalité du territoire. Leur extermination supposait de les identifier, de les extraire des collines, de les empêcher de sortir du territoire et de les rendre « disponibles » au meurtre de masse en les regroupant.

---

<sup>11</sup> Mouvement révolutionnaire national pour le développement, parti unique fondé en 1975, par le Président de la deuxième république, Juvénal Habyalimana, en remplacement du MDR Parmehutu, fondé en par Grégoire Kayibanda, Président de la première Rép .

<sup>12</sup> Milice du parti au pouvoir MRND, Mouvement Révolutionnaire national pour le développement.

<sup>13</sup> Major Maczka, in L. Melvern, *Complicités de génocide. Comment le monde a trahi le Rwanda*, Karthala, 2010, 233.

Une stratégie alliant la terreur et le mensonge a conduit les Tutsi à se regrouper. Sous le prétexte de mieux les protéger, les Tutsi sont incités à se réfugier dans des lieux publics (écoles, dispensaires, églises, stades...). Sur les appels lancés très tôt par la Radio-Télévision Libre des Mille collines, plus connue sous le nom de la RTLM<sup>14</sup>, les frontières ont été fermées. Sur les routes, les milices avaient érigé les barrières et contrôlaient les passants par le moyen de la carte d'identité. Encouragés par les responsables de l'administration locale, munis de maigres provisions, nombre de Tutsi se sont regroupés par familles entières dans des lieux où ils ont été totalement décimés, permettant ainsi aux tueurs de réaliser les conditions d'un massacre de masse. Comme disait un bourgmestre de la Préfecture de Butare, en prenant une image des travaux agricoles : *Ujya gutwika urwiri ararwegeranya*, littéralement : « *pour lutter contre le chiendent, tu l'extrait de la terre et tu le brûles* ». Cette séquence qui rappelle l'extermination des Juifs d'Europe telle qu'elle est décrite par Raoul Hillberg<sup>15</sup>, a été reproduite au Rwanda ;

Un exemple dans une bourgade proche de Kibuye, à l'ouest du pays : le maire a rassemblé les réfugiés Tutsi dans la salle polyvalente de la Mairie. Les lieux sont gardés par des gendarmes dépêchés du chef-lieu de la Préfecture (Kibuye). C'est rassurant. Le dimanche 10 avril, le maire tente de convaincre le curé de la paroisse voisine de lui envoyer les Tutsi qu'il a accueillis au presbytère, sous le prétexte de leur assurer une meilleure protection. Comme s'ils survenaient de nulle part, les miliciens attaquent la Mairie le lendemain au matin. Sous les yeux du maire et des gendarmes qui restent l'armée au pied, ils sortent l'officier de police Tutsi du véhicule des gendarmes et l'égorgent. Le signal est donné. Ils arrosent la salle polyvalente d'essence et y mettent le feu. Ils investissent le centre de santé, identifient les Tutsi, les sortent sans ménagement de leurs lits et les massacrent. Quelques jours plus tard, sur les conseils du Préfet et du Maire, à bord d'un minibus en location, les réfugiés du presbytère sont conduits à Kibuye.

A Kibuye, le témoignage du médecin allemand Wolfgang Blam est accablant sur la responsabilité de cadres locaux de l'administration dans le regroupement et la mise à mort des

---

<sup>14</sup> Cette radio lancée en juillet 1993 avait pour principaux actionnaires les hommes d'affaires, les officiers de l'armée, les leaders politiques et les intellectuels de la région du nord, et donc proches du Président Habyarimana. Animée par des journalistes de talent, elle a notamment contribué à l'échec des accords de paix signés à Arusha en août 1993. Pendant le génocide, elle s'est illustrée par les appels aux meurtres. Elle disait d'elle-même qu'elle était l'état-major de la parole.

<sup>15</sup> Raoul Hildberg : *La destruction des Juifs d'Europe*, Gallimard, 2005.



Tutsi. Le 12 avril, explique-t-il, le téléphone est coupé, une dizaine de milliers de réfugiés, refoulés de la campagne par des miliciens se retrouvent dans le stade de football, à la paroisse et à l'hôpital. Le 15 avril la moitié des habitants de deux quartiers sont tués. Les 19 et 20 avril, grenades et rafales d'armes à feu ouvrent la tuerie des 5 000 personnes entassées sur le stade. Un médecin, responsable « régional » de la santé, mais aussi leader des miliciens, explique que « *cette masse d'opposants et de sympathisants des rebelles devait être vue comme un danger pour la population de la ville* ». En quelques jours presque tous les Tutsi de Kibuye sont éliminés, soit 20% de la population locale. A la fin de mai tout était normal : l'ordre régnait à Kibuye<sup>16</sup>.

Le 10 avril 1994, un millier de Tutsi terrorisés se réfugient dans l'église paroissiale de Kibeho. Ils y sont sous la protection dérisoire d'un prêtre. Ils essuient une première attaque le 13 avril. A coup de pierres, mais au prix de quelques 200 morts, ils parviennent à la repousser. Le lendemain, la résistance de ces « ennemis » retranchés dans l'église est brisée par l'intervention des militaires. Le 14 avril, sous la conduite du bourgmestre, les Interahamwe, revêtus de feuilles de bananiers, parure d'une danse agricole traditionnelle et symbole de la « race paysanne des Bantous défricheurs », achèvent le « travail » suivant le scénario habituel. Les survivants sont brûlés vifs dans l'église le 15 avril.

Dans les lieux de regroupement, le scénario est toujours le même. Dans un premier temps, on fait semblant de les rassurer. L'accès est ouvert, quelques gendarmes ou policiers en armes sont présents sur les lieux. Les réfugiés peuvent s'approvisionner en eau et en aliments. Peu à peu les conditions se durcissent. Les sorties sont interdites. Les conduits d'approvisionnement en eau sont coupés. Les plus faibles, surtout les enfants et les personnes âgées commencent à mourir de déshydratation. Peu à peu, même les plus valides s'épuisent. C'est à ce moment que les miliciens surgissent de nulle part. Armés de machettes et de massues, ils encadrent les lieux et prennent le contrôle des issues. Les militaires ou les gendarmes lancent des gaz lacrymogènes et des grenades ou tirent sur la foule. A l'intérieur, on imagine l'affolement et les bousculades. Comme des mouches, les gens meurent, atteints par les balles, les éclats de grenades ou piétinés. Ceux qui tentent de sortir sont interceptés par les miliciens qui les massacrent à la massue et à la machette. En fonction du nombre de

---

<sup>16</sup> W. Blam, « Témoignage à Kibuye. Le génocide comme instrument politique 'moderne' », traduction, in J.-P. Chrétien, *Le défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi: 1990-1996*, Paris, Karthala, 1997, pp. 101-121.

femmes et d'hommes à tuer, la fusillade peut durer quelques heures. Et lorsqu'enfin les militaires s'arrêtent de tirer, les miliciens prennent le relais, pénètrent dans l'église ou dans le stade transformés en boucherie. A la massue ou à la machette, ils donnent le coup de grâce aux blessés. Puis, après avoir détroussés les morts, ils se retirent, laissant la place aux corbeaux et aux camions des services des travaux publics chargés, pour des raisons d'hygiène, de nettoyer les lieux. Il est tout à fait possible que des femmes et des hommes en vie mais trop faibles pour parler ou bouger aient été embarqués sur ces camions et ensevelis vivants dans les fosses communes.

Dans certains cas, la volonté d'extermination à la machette et le désir d'écrasement au moyen de la massue se sont accompagnés d'une exceptionnelle cruauté allant jusqu'à écraser les bébés sur les murs des maisons devant leurs mamans. On y retrouve aussi une singulière obsession à humilier et à déshumaniser les victimes. Elles devaient être convaincues qu'elles ne sont rien d'autre que des cafards, ne valant rien, qu'elles ne font pas partie de l'humanité. Du coup, il n'était pas seulement aisé de les tuer, mais les tueurs s'assuraient que les survivants perdaient toute leur fierté. Les actes d'humiliation ont particulièrement touché les jeunes filles et les femmes Tutsi.

Le génocide des Tutsi a été marqué par un nombre impressionnant de viols. Le corps de la femme a été transformé en véritable champ de bataille. Parmi les armes, le sexe, la baïonnette et parfois les tessons de bouteilles. Les témoignages font état de viols collectifs et publics et de mutilations sexuelles. Sous le prétexte de les sauver de la mort, certains encadreurs des miliciens ont contraint des mères à leur confier leurs filles qu'ils ont transformées en esclaves sexuelles. Après des semaines de souffrances, certaines ont été tuées. Les survivantes sont des personnes complètement détruites. Les unes sont handicapées par des blessures mal soignées, les autres élèvent des enfants nés du viol. On mesure toute la difficulté de la reconstruction, l'injure que constitue le déni, le défi du vivre ensemble après le génocide au Rwanda.

Contrairement à ce que le gouvernement de l'époque voulait faire croire, les massacres ne relèvent donc ni d'une « colère populaire spontanée », que des voyous auraient fait dégénérer, ni d'un réflexe « tribal » fondé sur une haine pluriséculaire. Ils s'inscrivent dans une politique délibérée et dûment organisée. Il est également clair qu'en dépit de la

propagande, il ne s'agit pas d'une guerre contre les combattants du FPR<sup>17</sup>. Il s'agit de tuer massivement les Tutsi, les bébés y compris. Des dizaines de milliers de personnes sont ainsi massacrées en quelques jours : 20 000 à la paroisse de Cyahinda, 35 à 40 000 à Karama (en Préfecture de Butare). À Ntarama, à Nyamata, à Rukara, à Zaza (à l'est de Kigali), on a pu voir en mai 1994 ces milliers de corps joncher le sol, atteints à la tête, au cou, aux chevilles, aux bras. À Nyamata, entre le lundi 11 avril et le samedi 14 mai, environ 50 000 Tutsi, sur une population d'environ 59000, ont été massacrés à la machette, tous les jours de la semaine, de 9h30 à 16 heures. Les tueurs participent à de véritables battues dont les gibiers sont les « cafards », un "travail" bien fait que l'on revient parachever le matin s'il n'est pas terminé le soir<sup>18</sup>. Publiquement, les organisateurs des massacres parlent d'une « guerre finale », Intambara rurangiza. Ils rêvent d'un jour où il n'y aura pas de Tutsi au Rwanda. Ils l'appellent l'Aurore (comme « l'Aube dorée » des néo-nazis grecs) !

### **La dimension raciale**

Les animateurs de la RTLM ne laissent aucun doute sur la dimension raciale des tueries. Afin de faciliter leur destruction, les Tutsi sont souvent désignés par des noms empruntés à la zoologie. Les plus usités étant le cancrelat et le serpent. Il est « *difficile de négocier avec des serpents* », affirme le journaliste Ananie Nkurunziza le 10 juin sur les antennes de la RTLM. Il les avait qualifiés de « chien » le 3 juin. Le 4 juin, son collègue, Habimana Kantano les traite de singe et de moustique. Animalisés, les Tutsi sont aussi accusés d'atrocités d'anthropophagie : « *ils tuent cruellement... ils le dissèquent... en extrayant de son corps certains organes...qu'en font-ils?... c'est donc qu'ils mangent les hommes* » (Valérie Bemeriki, 14 juin). Cette inhumanité est également censée se situer sur le plan moral : le 30 juin 1994, les animateurs de la RTLM invitaient les miliciens à se méfier du « *rire assassin* » (cya gitwenge cyo guhekura) des Tutsi, une méchanceté qui « *arrache les enfants du dos de leur mère* »! Cette propagande souligne la cruauté naturelle des Inkotanyi<sup>19</sup> (Valérie Bemeriki, le 20 juin). Il fallait viser « *les hommes au joli petit nez et le casser* ». Cette sélection atteint un degré d'horreur inégal – et significatif – pour les couples mixtes, qui étaient extrêmement nombreux. Dans son enquête, le chercheur américain Scott Strauss montre que plus des deux-tiers des tueurs avaient des Tutsi dans leur famille par le jeu des

---

<sup>17</sup> Front patriotique rwandais, nom du mouvement politico-militaire rebelle.

<sup>18</sup> J. Hatzfeld, *Une saison de machettes*, Paris, Le Seuil, 2003.

<sup>19</sup> Nom des soldats de la rébellion, le mot signifie « intrépide ».

alliances<sup>20</sup>. L'option politico-idéologique a donc été plus forte que les solidarités familiales et ne relève pas d'une solidarité ethnique basique. Les enfants de femmes Hutu mariées à des hommes Tutsi ont été massacrés en même temps que leur père. Par contre, il est intéressant d'observer que la mort d'un Hutu démocrate n'entraînait pas celle de ses enfants. Enfin, le discours racial est complété par des arguments sociaux et politiques bien rôdés : *« C'est un problème entre Hutu et Tutsi qui se disputent le pouvoir, les Tutsi veulent s'en emparer. Le mieux serait donc que les Tutsi se mettent ensemble et dénoncent l'injustice dont ils seraient l'objet, sans détours, que les Hutu fassent pareil. »* (RTL, 15 juin 1994). Ces derniers propos reflètent l'idéologie du "peuple majoritaire" qui était au cœur du régime rwandais depuis la révolution sociale. C'est ainsi que le 28 mai, un des membres éminents de l'Akazu<sup>21</sup>, l'ancien Ministre Joseph Nzirorera, ne se gêne pas pour revendiquer sur la RTL l'appui naturel de 90% de la population à l'action en cours du parti MRND, dont il est le secrétaire général :

*« Moi, dans ma façon de voir, je trouve que la majorité des Rwandais vivant dans notre pays sont des Hutu. Ils ont été attaqués par une clique [agatsiko] de Tutsi, des petits-enfants de l'UNAR<sup>22</sup>, des inyenzi, une clique de gens qui venaient de l'exil, de la forêt, dans le but de mettre fin à un pouvoir issu de la révolution de 59, un pouvoir qui donnait au peuple majoritaire le pouvoir de diriger le pays. Alors ces gens, cette clique de ces Tutsi-là dit qu'elle peut utiliser les armes et beaucoup de malice, qu'elle peut nous reconduire dans les années d'avant 59... Moi j'estime que, avant de nous engager dans les négociations, nous avons vraiment besoin de montrer notre force. Alors, si les Hutu rwandais qui sont dans notre pays, 90%... car j'affirme que nous sommes nombreux... si nous pouvons être vaincus par 10% de la population... une clique de 10% de la population, de Tutsi... »* (Source : RTL, Joseph Nzirorera, 28 mai 1994).

Une utopie est au cœur de la mobilisation en vue du génocide : la reprise et l'achèvement de la révolution sociale de 1959, impliquant l'élimination radicale des Tutsi.

---

<sup>20</sup> S. Straus, *The Order of Genocide. Race Power and War in Rwanda*, Ithaca, Cornell University Press, 2006, p. 128.

<sup>21</sup> Entre 91 et 94, cette dénomination a été utilisée pour désigner le groupe restreint des bénéficiaires du régime de Habyarimana. En Kinyarwanda, « akazu » signifie une petite maison. Une telle désignation permettait de stigmatiser la place de la famille de Habyarimana dans le groupe restreint qui contrôlait l'Etat, les finances et l'économie du Rwanda.

<sup>22</sup> Union nationale rwandaise, parti fondé en septembre 1959 et dont l'objectif principal était l'accession du Rwanda à l'indépendance. Fondé dans l'entourage de la Cour, il est toujours identifié à la monarchie et aux Tutsi, malgré la présence des Hutu jusque dans les instances dirigeantes.

## Les acteurs

L'image des hordes qui sillonnent les collines, incendient, pillent, tuent et volent cadre mal avec l'idée d'un Etat organisé et centralisé que l'on se fait généralement du Rwanda. Elle donne une fausse impression de chaos. Les mots d'ordre venaient d'en haut. Dès le 8 avril, sous l'instigation du Colonel Bagosora<sup>23</sup>, la fraction qui depuis longtemps menait la campagne d'obstruction aux négociations et appelait les Hutu à se mobiliser dans un front racial pour défendre la République contre la menace Tutsi s'empare de l'Etat. Le vide laissé par la disparition de Habyarimana, du chef de l'Etat-Major et du Premier Ministre Mme Agathe Uwilingiyimana, assassinée par les éléments de la Garde présidentielle le 7 avril au matin, était comblé. Comme pour souligner la situation d'urgence et justifier par avance les mesures exceptionnelles qu'il s'appête à prendre, le nouvel exécutif se nomme « *le gouvernement des sauveurs* » (Abatabazi). Très vite, il se met au travail.

Les 17, 18 et 19 avril, le gouvernement au complet est à Gikongoro et à Butare. Le Président de la République, Théodore Sindikubwabo<sup>24</sup> et son Premier Ministre Jean Kambanda<sup>25</sup> expliquent qu'il s'agit de la guerre finale (Intambara rurangiza). Le vocable a un double sens, la guerre qui commence est la dernière et c'est une guerre exterminatrice. Les cadres qui manquent de zèle sont sévèrement sanctionnés. La sanction peut aller jusqu'à la mort. Dans la Préfecture de Gitarama, le Préfet et plusieurs bourgmestres avaient essayé de s'opposer à l'activité des Interahamwe sur leur territoire, avant de comprendre que cette attitude leur attirerait de graves ennuis. Le Préfet de Gitarama est démissionné. Son collègue de Butare, Jean Baptiste Habyalimana qui avait réussi à maintenir la paix, est destitué le 17 avril et assassiné avec toute sa famille. Son remplaçant, Sylvain Nsabimana, lance la campagne des massacres le 20 avril. Les visites dites de pacification du gouvernement intérimaire déclenchaient sur leurs passages des massacres ou les intensifiaient. Le 16 mai, leur collègue, le Préfet de Kibuye, le Dr Kayishema reçoit de chaleureuses félicitations. Un mois avant la visite du chef de l'Etat, Kayishema avait ordonné et dirigé personnellement

---

<sup>23</sup> Le colonel Théoneste Bagosora, cavalier de l'Apocalypse, présenté comme le "cerveau" du génocide rwandais de 1994, a été condamné à la prison à vie par le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Disponible sur : [http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/rwanda-perpetuite-pour-theoneste-bagosora-cavalier-de-l-apocalypse\\_727126.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/rwanda-perpetuite-pour-theoneste-bagosora-cavalier-de-l-apocalypse_727126.html).

<sup>24</sup> Théodore Sindikubwabo est mort en exil, au Congo.

<sup>25</sup> Premier Ministre du gouvernement intérimaire, Jean Kambanda, a plaidé coupable devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Il purge actuellement une peine à perpétuité au Mali.

l'extermination des Tutsi de la région, faisant convoyer les réfugiés vers les lieux où ils ont été méthodiquement massacrés entre le 16 et le 25 avril : le stade, l'église Saint Jean et l'hôpital. Selon le témoignage d'un médecin allemand témoin des massacres de Kibuye, Dr Wolfgang Blam, Kayishema était secondé par le médecin responsable régional de la santé ! A Kibuye, la chasse à l'homme s'est poursuivie jusqu'au milieu du mois de mai. A la mi-mai, les fonctionnaires sont invités à aller au bureau et à toucher leur salaire. Quand les soldats de Turquoise y arrivent en fin juin 1994, la région est « tranquille ». Ce pouvoir de « normaliser » indique, en creux, le rôle dans l'organisation des meurtres. Ailleurs, il y a des nominations qui s'apparentent à des promotions pour participation avec zèle aux tueries. Après avoir distribué des armes aux milices et coordonné les massacres dans sa commune d'origine de Gikomero, Kamuhanda Jean de Dieu est nommé Ministre de l'Education Supérieure, de la Recherche Scientifique et de la Culture le 25 mai 1994<sup>26</sup>. Enfin, le gouvernement intérimaire prétend assumer toutes les fonctions de souveraineté d'un Etat normal. Il entretient des relations diplomatiques avec d'autres Etats. Ses ministres visent le Kenya, la France et participent au sommet de l'Union Africaine à Tunis en juin 1994. Enfin, il est représenté au Conseil de sécurité des Nations Unies ! On est très loin du chaos ou de massacres anarchiques. Le rôle du gouvernement intérimaire et des leaders locaux ont été déterminants.

La brutalité et le caractère massif des tueries ne doivent jamais occulter le fait qu'elles viennent après un travail méthodique de justification, de sélection entre ceux qui ont le droit de vivre et ceux qui sont voués à la mort. A côté de la masse qui tue, pillent et violent, il y a une élite qui pense, planifie et organise le « travail ». Un communiqué d'intellectuels de Butare et lu sur les antennes de la RTL M en juin 1994 révèle un des aspects de cette collaboration. Les intellectuels expliquent comment il faut recevoir les Français dont le retour au Rwanda est annoncé. Le communiqué donne les consignes pour éviter que les militaires français ne soient tentés de démanteler les barrières et de désarmer les miliciens qui les gardent. Le génocide des Tutsi a été commis par des paysans encadrés par l'élite. C'est ce qui lui a donné cette effrayante efficacité.

---

<sup>26</sup> Condamné à perpétuité par le TPIR, Jean de Dieu Kamuhanda purge sa peine au Mali depuis 2008

## VIII. Discours d'Amélie Mutarabayire-Schafer<sup>27</sup>

### Pour ne pas transmettre qu'un génocide

Expérimenter l'horreur d'un génocide est un événement que l'humain ne peut métaboliser et qui laisse des traces indélébiles. Ce génocide qui visait l'extermination des tutsi a aussi détruit la culture rwandaise. Les tabous ont été mis en acte et les mots ont été pervertis, contaminant les valeurs par le non-sens. Ainsi, libérer une femme c'est la violer, aller travailler c'est tuer les Tutsi.

Comment dire l'extrême, la barbarie, « la mauvaise mort », les corps sans sépulture, sans convoquer pour soi-même des représentations traumatiques qu'on s'attache à garder à distance.

Que transmettre alors à son enfant de son identité pour l'inscrire dans son histoire, son groupe social sans ne lui transmettre qu'un génocide en héritage ?

Mon propos était de partager avec vous à partir des expériences des psychologues rwandais avec lesquels nous avons travaillé dans le cadre du programme de soutien psychologique des rescapés, mis en place par Ibuka et Médecins du Monde. Il s'agit des questionnements et réflexions qui ont émergés dans l'espace de formation ou de supervision des psychologues.

Il serait difficile d'en faire un texte à lire tout simplement, quand tout est à nuancer tellement ce qui se passe sur le plan psychique peut sembler grossi, amplifié. Comme l'évoque ma collègue Marie-Odile Godard dans un manuel des psychotraumatismes :

*« Rien n'est classique ici. D'habitude le névrosé souffre de ne pas se souvenir, d'avoir refoulé et il recherche le traumatisme initial. Ici les traumatisés souffrent de trop de souvenirs. Les images, les bruits, les sons sont prêts à ressurgir à la moindre allusion<sup>28</sup> ».* On peut donc comprendre que pour certains parents, parler à leurs enfants de ce qui s'est passé, de la mauvaise mort des leurs, c'est à nouveau convoquer l'horreur qu'on voudrait maintenir à l'écart. Une femme d'origine rwandaise vivant en France me disait qu'elle voudrait que ses

---

<sup>27</sup> Psychothérapeute, Coordinatrice programme Rwanda de santé mentale Médecins du Monde-Ibuka

<sup>28</sup> Godard M.O. & al. : *La violence de la parole, quinze ans après le génocide des Tutsi au Rwanda* ; in Yoram Mouchnik & al. « Manuel des Psychotraumatismes » La pensée sauvage, éditions, 2012

enfants mènent une vie d'insouciance, elle ne veut pas les contaminer en leur parlant de ce qu'elle a vu, enduré. Elle ajoute que son histoire avec le Rwanda, elle l'a mise dans une chambre qu'elle a fermé à clé : *« C'est comme si j'avais divisé mon cerveau en compartiments, il y a des pièces que je peux visiter et d'autres dont la porte est condamnée. Pour l'ouvrir il faudrait la défoncer... »* Aujourd'hui sa fille rencontre des perturbations que je ne veux pas évoquer ici, mais qui interrogent sa psychologue quant à l'histoire familiale, particulièrement celle de sa mère. Le conseil donné à cette mère est de trouver un langage acceptable qui lui permette de transmettre à sa fille sa propre histoire.

Pour revenir au Rwanda, nous avons constaté que les psychologues interrogent souvent les comportements des enfants à l'aune des expériences vécues par les parents pendant le génocide. Au départ, nous avons pensé qu'étant donné que le métier de psychologue a vu le jour au Rwanda après le génocide, les psychologues ne pouvaient penser les désordres psychiques en dehors des traumatismes liés aux génocides. Nous avons pu dans l'après coup des supervisions, constaté qu'effectivement, les enfants nés après le génocide ou qui étaient très petits, pouvaient ignorer ce qui est arrivé à leur père, sœur ou grand- parents et mettre en scène des symptômes qui laissent croire qu'eux-mêmes ont vécu le génocide. Si les symptômes sont parfois plus subtils et que c'est à partir d'un travail d'élaboration avec les parents qu'on arrive à comprendre ce qui se joue chez les enfants, la plupart du temps le symptôme est facilement décriptable. Le défi du « psy » consiste alors, non pas dans la compréhension de ce symptôme, mais plutôt dans l'accompagnement des parents rescapés pour qu'ils puissent eux-mêmes accepter de se représenter une expérience indicible, afin d'en faire un récit qui leur permettent d'intégrer leur propre histoire, mais aussi pour aider leur descendance. Régine Waintrater<sup>29</sup> nous dit que *« l'enfant d'après le génocide perd la capacité de se séparer du psychisme parental, et partant, d'accéder à sa propre histoire. C'est alors le rôle des récits familiaux que de l'aider à historiciser »*. Rappelons que l'appareil psychique de l'enfant se construit à partir de celui des parents. Les psychanalystes insistent sur l'importance de la construction psychique par identification qui permet à l'enfant d'intégrer l'inconscient de ses parents. Il porte en lui leurs désirs, leurs souffrances, leurs histoires et leurs secrets. La famille a aussi pour fonction de transmettre les règles de la vie, les valeurs, les savoirs faire, le mythe familial qui assurent la continuité et la survie d'un groupe social.

---

<sup>29</sup> Waintrater R. « Sortir du génocide », Payot, Paris, 2003, p. 19



## **Que transmettre de son histoire,**

- quand les repères de la société ont radicalement changé, quand parfois le père a tué ses propres enfants ?
- quand les mères ont vu leurs enfants se faire tuer, les oncles humilier leurs nièces et neveux ?
- que faire lorsque, pour reprendre les mots de Naasson Munyandamutsa<sup>30</sup>, tous les interdits sont littéralement tombés ?
- quand les morts n'ont pas de sépulture pour reposer en paix et que le vide d'un enfant errant remplit tout l'espace ?
- comment trouver les mots quand, en tant que survivant, on est dans l'incapacité d'intégrer les actes inqualifiables commis sur les mères, les tantes, les sœurs ? Comment parler aux enfants de ces horreurs ?

Les groupes thérapeutiques initiés par l'association rwandaise des rescapés du génocide Ibuka, en collaboration avec Ibuka France et Médecins Du Monde, ont permis aux rescapés qui en ont bénéficié de remettre du lien et facilité l'élaboration psychique du traumatisme. Ces groupes ont permis de faire corps et de penser ensemble l'impensable dans un cadre contenant, afin de trouver « la langue » pour que survienne, « la parole » qui lie et constitue un gage pour que les enfants puissent incorporer l'histoire qui est la leur, qu'ils puissent perpétuer la mémoire, lutter contre l'oubli et devenir témoins au lieu d'être porteurs d'« *une mémoire blanche* ».

---

<sup>30</sup> Le docteur Naasson Munyandamutsa a été l'un des rares psychiatres en activité au Rwanda dans les années qui ont suivi le génocide de 1994.

## IX. Discours Alain Gauthier<sup>31</sup>

### Le témoignage au service de la justice : expérience du CPR en France

Mon intervention n'est pas le fruit d'un travail universitaire mais repose essentiellement sur notre expérience au sein du CPR, le *Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda*, association que nous avons initiée à Reims, en France, mon épouse Dafroza et moi-même, en 2001, suite au premier procès de Bruxelles qui a condamné quatre génocidaires de Butare, un universitaire, un industriel ancien ministre et deux religieuses. L'association que nous avons créée s'est donné pour objectif de faire juger en France les présumés génocidaires rwandais complaisamment accueillis sur le sol français, et ce en vertu de la loi de compétence universelle qui permet de juger des étrangers qui ont commis des crimes à l'étranger sur des étrangers à condition qu'ils résident en France au moment de la plainte. J'interviens également en tant que famille de victimes puisque mon épouse a perdu une grande partie de sa famille au cours de ce génocide.

Lors de la création du CPR, dont les statuts se sont fortement inspirés du Collectif des Parties Civiles en Belgique, dont un des éminents représentants est Gasana Ndobu, six plaintes avaient déjà été déposées, certaines depuis 1995. Mais rien ne se passait, ce sont des plaintes que l'on pourrait appeler « dormantes », certaines d'ailleurs n'étant étayées par aucun témoignage. Dès la fin des années 90, Dafroza et moi-même avons déjà entrepris un travail de recueil de témoignages dans l'affaire Wenceslas Munyeshyaka, ce prêtre de la Sainte-Famille à Kigali qui exerce son ministère dans le diocèse d'Evreux. En effet, des membres de notre famille faisaient partie des témoins et les témoignages recueillis ont été remis à un avocat qui travaillait déjà sur ces dossiers. Une autre plainte, devenue depuis emblématique, avait également été déposée contre un médecin gynécologue de la région de Butare, le docteur Sosthène Munyemana, en poste à Bordeaux et aujourd'hui à Villeneuve-sur Lot, la ville dont monsieur Jérôme Cahusac était maire. Parmi les quatre autres plaintes déposées avant la création du CPR, je dois noter celle qui vise un personnage important de l'Akazu, le colonel Laurent Serubuga<sup>32</sup> que nous considérons comme un rouage essentiel du génocide, au même titre que Théoneste Bagosora. Depuis 2001, le CPR a déposé vingt nouvelles plaintes qui ont toutes été jugées recevables. Vous avez certainement entendu parler des lenteurs de la

---

<sup>31</sup> Alain Gauthier, président du CPR en France.

<sup>32</sup> Le colonel Laurent Serubuga a été arrêté dans le Nord de la France le 11 juillet 2013 suite à un mandat d'arrêt international émis par les autorités rwandaises. Il a été maintenu sous écrou extraditionnel puis remis en liberté. La France refuse de l'extrader.

justice française, lenteurs que nous ne cessons de dénoncer. Mais depuis la création à Paris, le 1 janvier 2012 d'un « pôle crimes contre l'humanité », doté de trois juges d'instruction à temps plein et d'une dizaine de gendarmes enquêteurs, les choses avancent. Tous se rendent fréquemment au Rwanda en commission rogatoire. Un premier procès d'assises, qui concerne le capitaine Pascal Simbikangwa, un membre de l'ex- armée rwandaise en détention depuis trois ans, s'est déroulé à Paris du 4 février au 14 mars 2014. Ce fut un procès historique, procès pour les victimes, procès pour la mémoire et procès pour l'Histoire qui a vu monsieur Simbikangwa être condamné à 25 ans de prison pour « génocide et complicité de crimes contre l'humanité ». Il a fait appel.

*« Le nazisme présente la singularité d'être le seul régime au monde à s'être abîmé en provoquant une vaste série de procès. Ces procès intéressent l'historien à plusieurs titres. Ils sont d'abord en eux-mêmes des événements. Ils ont fourni ensuite une masse de documents qui ont servi à l'écriture de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Ils ont enfin ouvert une ère nouvelle : celle où, dans une large fraction de l'opinion publique, s'est établi un lien indissoluble entre justice, mémoire et histoire<sup>33</sup>.*

Cette courte citation d'Annette Wieviorka me paraît idéale pour servir d'introduction à la communication que je souhaite présenter ici devant vous. Je la situerai essentiellement à partir du travail qui est le nôtre, c'est-à-dire le recueil des témoignages, auprès des rescapés ou auprès des bourreaux eux-mêmes, pour que justice soit rendue. Depuis près de quinze ans maintenant en effet, nous nous rendons régulièrement au Rwanda pour nous entretenir avec des témoins, et je dois reconnaître que le plus souvent c'est auprès des tueurs eux-mêmes, en prison, ou libérés pour avoir collaboré avec la justice rwandaise, que nous obtenons les témoignages les plus convaincants. Les premières rencontres ont été psychologiquement difficiles, surtout pour Dafroza qui craignait de rencontrer des tueurs liés à la disparition de membres de sa famille. Ces bourreaux qui acceptent de nous recevoir, nous devons les mettre en confiance car nous avons besoin de leurs témoignages. Dans le cadre du génocide des Tutsi perpétré au Rwanda en 1994, les témoignages sont les éléments déterminants dans tous les procès qui ont déjà eu lieu, que ce soit au Rwanda avec la justice classique, encore plus lors des Gacaca<sup>34</sup>, que ce soit dans les pays qui ont déjà eu le courage d'organiser des procès.

---

<sup>33</sup> Wieviorka A. *in Justice, histoire et mémoire. De Nuremberg à Jérusalem.*

<sup>34</sup> Les juridictions communautaires, dites Gacaca (prononcer Gatchatcha), ont été créées par le gouvernement rwandais en 2001, pour faire face à l'évidence qu'il y avait des milliers de prévenus en attente de procès, et pour apporter justice et réconciliation jusqu'au niveau communautaire. Depuis leur mise en pratique en 2002, jusqu'à

Nous savons que sans ces témoignages aucune justice ne pourra être rendue. Avant d'aborder les deux thèmes justice et histoire, justice et mémoire, je voudrais rapidement redire que la justice est d'abord pour les rescapés, éventuellement pour les bourreaux eux-mêmes et je m'explique.

### **La justice au service des victimes et des rescapés**

Il ne faut pas oublier de rappeler que la justice est d'abord orientée vers la reconstruction des rescapés et de leurs familles. Les témoignages que nous récoltons doivent d'abord servir à permettre à la justice de se prononcer sur la responsabilité des bourreaux. La justice nomme la victime, nomme le bourreau, désigne l'un et l'autre aux yeux de l'humanité. La justice doit permettre aux rescapés de retrouver la dignité qu'on leur a ravie, elle doit leur permettre de les désigner et donc de les reconnaître comme victimes. Lors des séances de Gacaca en particulier, il a été souvent possible de retrouver les corps de ceux qui avaient été si ignominieusement éliminés afin de leur assurer une sépulture digne. Et ce, la plupart du temps, grâce à l'aveu des tueurs eux-mêmes. Il ne faudrait toutefois pas brosser un tableau trop idyllique de ces révélations car il arrive que le tueur indique de fausses pistes et joue ainsi avec la douleur des familles.

La justice pourrait aussi servir au bourreau et lui permettre de recouvrer la part d'humanité qu'il a perdue en commettant l'irréparable. Mais il faudrait pour cela qu'il reconnaisse son crime, qu'il avoue. Or, on se rend compte que loin de reconnaître leur responsabilité, les bourreaux proclament leur innocence, et, une fois condamnés, se font passer à leur tour pour victimes. Pour ces raisons, la justice n'aide en rien le tueur à réintégrer la communauté des hommes qu'il a volontairement quittée. On peut toutefois comprendre ce négationnisme professé par les tueurs dans la mesure où c'est souvent la seule façon pour eux de pouvoir continuer à vivre. En reconnaissant leur crime, ils se retrouveraient face à un gouffre, toute la vie qu'ils ont tenté de reconstruire dans le mensonge s'effondrerait. L'expérience montre cependant que même condamné, le bourreau crie à l'injustice. Lorsque Dominique Ntawukuriryayo, sous-préfet de Gisagara (sud du Rwanda), a été condamné par le

---

leur clôture en 2012, plus de 12 000 tribunaux communautaires ont effectué près de 2 millions de jugements à travers tout le pays.

TPIR<sup>35</sup> après son extradition par les autorités françaises, il n'a cessé, avec les membres de sa famille, à crier au scandale et à nous rendre personnellement responsables de son incarcération dans la mesure où c'était le CPCRC qui l'avait débusqué à Carcassonne. Il s'était refait une virginité auprès de l'évêque du lieu et avait pris la responsabilité de la Pastorale des migrants dans ce diocèse. Son comité de soutien est d'ailleurs toujours actif.

### **La justice au service de l'histoire**

Lors des nombreux procès qui ont eu lieu au Rwanda (plus d'1 900 000 pour les Gacaca), mais aussi lors des procès de la justice classique, d'innombrables témoins ont été amenés à raconter ce qu'ils ont vu, qu'ils soient tueurs ou rescapés. Les récits les plus précis que nous avons pu recueillir émanent le plus souvent des tueurs eux-mêmes car ils étaient, si l'on peut dire, en première ligne ! Ils ne supportent pas l'idée d'être eux-mêmes condamnés alors que les commanditaires continuent de mener une vie paisible dans l'impunité la plus totale. Les témoignages, lorsqu'ils sont recoupés et vérifiés, servent ou serviront à dire ce qui s'est réellement passé, et donc à écrire l'histoire. D'aucuns diront que les témoignages sont sujets à caution (et j'ai là le souvenir d'un échange téléphonique avec Serge Klasfeld, le chasseur de nazis avec Béate, son épouse, échange qui a tourné court lorsque ce dernier m'a déclaré qu'il « ne croyait pas aux témoignages »). Dans le cas du génocide des Tutsi, il existe très peu de documents qui attestent de la préparation de ce génocide et de son exécution. Tout ou presque repose sur les témoignages. La justice permet précisément de faire le tri entre les témoignages qui peuvent paraître suspects et ceux qui ont toutes les caractéristiques de la vérité. Les juges d'ailleurs ne se gênent pas d'éliminer tel ou tel témoignage s'il ne concorde pas avec les autres. Je pense ici à l'affaire Simbikangwa dans laquelle nous souhaitions que soit retenue contre lui sa participation aux massacres de Kesho, dans sa région natale : mais,

---

<sup>35</sup> Le Tribunal Pénal International pour Rwanda (TPIR) a été créé par le Conseil de sécurité des Nations unies le 8 novembre 1994. Son mandat était de poursuivre en justice les personnes gravement responsables du génocide ainsi que de violations sérieuses des lois humanitaires internationales commises au Rwanda du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1994. Il était basé à Arusha, en Tanzanie. Le premier procès a commencé en janvier 1997. Au total, 93 personnes ont été mises en accusation. 61 personnes parmi les accusés ont été condamnées à des peines de prison à vie pour leur rôle dans les massacres. Le TPIR a officiellement fermé le 31 décembre 2015. Disponible sur : <http://www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda/about/bgjustice.shtml>.

alors qu'il se déplaçait quasiment toujours en fauteuil roulant depuis un accident de la circulation en 1986, un des témoins le déclare présent, marchand à l'aide de béquilles. Les juges ont demandé un non-lieu partiel à propos de ces faits. C'est la justice qui, en condamnant ou en acquittant, reconnaît l'authenticité et la véracité des faits, des faits qui serviront à écrire l'Histoire.

Pour en revenir aux Gacaca, c'est en confrontant les tueurs aux rescapés ou aux témoins qui n'avaient pas eu à subir le génocide (je pense en particulier aux femmes hutu mariées à des Tutsi qui pouvaient continuer à vaquer à leurs occupations et qui ont tout vu), que la vérité des faits a pu être établie. Le tueur, qui reconnaît assez difficilement sa seule responsabilité, s'il livre une partie de sa vérité, permettra de préciser les circonstances de telle ou telle mort, de connaître les commanditaires des crimes, les lieux où ont été ensevelies les victimes... A partir des histoires individuelles on peut écrire l'histoire du génocide ; et l'Histoire du Rwanda avec un grand H s'élabore aussi peu à peu. Après, ce sera aux historiens de s'emparer de ces récits et d'en établir l'histoire du pays.

Les archives du TPIR, constituées de nombreux témoignages, et que le Rwanda voudrait récupérer, seront également une mine pour les historiens et les chercheurs qui voudront comprendre ce qui s'est passé au Rwanda en cette fin de XXème siècle. Ils auront aussi le devoir de transmettre ce qu'ils auront découvert et appris.

### **La justice au service de la mémoire**

C'est là, je pense que mémoire et justice se retrouvent. S'il peut y avoir une mémoire sans justice, ce sera toujours une mémoire partielle, amputée d'une grande partie d'elle-même, voire une mémoire individuelle. La mémoire n'est pas le souvenir ressassé du passé. La mémoire n'est pas au service de la vengeance, comme nos détracteurs, les tenants du négationnisme, nous le reprochent si souvent<sup>36</sup>. La mémoire n'est pas la négation du pardon : on peut se souvenir tout en pardonnant à ceux qui auront demandé pardon, mais c'est là un autre sujet... La mémoire, c'est la nécessité de conserver vivant le souvenir de ce qui s'est passé. C'est maintenir en soi et dans la conscience collective cette petite flamme vivante en souvenir de ceux qui ne sont plus. C'est continuer à vivre avec ceux qu'on a aimés et que la

---

<sup>36</sup> En France, Pierre PEAN se fait souvent leur porte-parole. Il n'est qu'à se reporter à son ouvrage « *Noires fureurs, Blancs menteurs* », ou à des propos très élégants qu'il a tenus à mon égard alors que nous étions susceptibles de nous rencontrer lors d'un débat prévu sur la Chaîne parlementaire française en décembre 2009 : « Si je vois GAUTHIER, je lui fous mon poing sur la gueule » (sic). Nous ne débattons pas ensemble.

barbarie nous a enlevés injustement. Je n'aime pas beaucoup, personnellement, l'expression « par devoir de mémoire ». Bien sûr que nous devons conserver cette mémoire, et des événements, et des victimes. Mais pour nous, qui sommes familles de victimes, je pourrais dire que nous avons un « droit de mémoire », nous avons droit à ce qu'on reconnaisse notre identité de victimes. Et c'est la justice qui, ayant permis d'écrire l'Histoire, nous aidera à conserver vivant le souvenir de ceux qui ne sont plus. Pour moi, le devoir de mémoire revient aux Etats et à leurs citoyens, le droit de mémoire aux victimes. En disant cela, j'ai bien conscience de parler plus avec mon cœur qu'avec ma raison, mais la mémoire n'est-elle pas avant tout une « histoire de cœur » ?

**Conclusion : sans haine ni vengeance.**

**« Celui qui se bat peut perdre, mais celui qui ne se bat pas a déjà perdu » B. Brecht**

Ce rapide exposé, qui, je le reconnais, n'apporte rien de réellement nouveau dans tous les travaux de recherche que les uns et les autres avez pu faire, qui n'est ni un travail de chercheur ni d'universitaire, regroupe simplement les réflexions et les expériences de simples citoyens à qui le besoin de justice s'est imposé après le génocide des Tutsi, même un peu tardivement, citoyens qui ont vécu de plein fouet le génocide à travers la disparition brutale et injuste des leurs. A travers notre expérience, j'ai voulu souligner le lien étroit qui existe entre le recueil des témoignages et la justice, l'histoire et la mémoire. C'est ce lien qui justifie le combat que nous avons entrepris de mener, sans haine ni esprit de vengeance. Comme le dit la tante de Christian Millau<sup>37</sup>, une rescapée juive sur le front de Russie : « La nature m'a faite petite et frêle. C'est ma seule force de ne pas donner à ceux qui ont pris des années de ma vie plus que ce qu'ils ont volé. Ils ne méritent pas ma haine et je ne veux pas leur faire ce cadeau »<sup>38</sup>. C'est un combat que beaucoup nous ont prédit perdu d'avance, raison pour laquelle beaucoup de ceux qui avaient initié le CPCR à nos côtés ont quitté le navire, un combat du pot de terre contre le pot de fer, un combat entre David et Goliath... Un combat qui nous a pris dix-neuf ans de nos vies, qui aurait pu détruire tant de liens, un combat que les quelques années qu'il nous reste à vivre ne permettront certainement pas de mener à sa fin. Mais ce combat pour la justice, au service des victimes, de l'histoire et de la mémoire, nous

---

<sup>37</sup> Christian Millau est un écrivain, journaliste, grand reporter et critique gastronomique français. Il est le cofondateur, avec Henri Gault, du guide *Gault et Millau*.

<sup>38</sup> MILLAU C. *Bons baisers du goulag*, Plon, janvier 2004.

ne pouvons plus l'abandonner. Notre renoncement ferait le bonheur des bourreaux pour qui le temps qui passe est le principal allié. Et cette pensée est intolérable. Et nous ne voulons pas, à notre tour, leur faire ce cadeau.



## X. Témoignage de Béatrice Mukamulindwa<sup>39</sup>

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie pour votre patience et pour l'attention qui a été la votre lors de la projection du film « Le cri d'une mère pleine d'espoir<sup>40</sup> », film qui traite de la question d'enfants disparus pendant la guerre et le Génocide perpétré contre les Tutsi du Rwanda.

Mon propos est juste que, tous ces retours d'enfants au Rwanda, enfants que tout le monde croyait morts, tous ces jeunes qui sont en quête de leurs origines, sont en aval de la question que se posent toutes les mères qui n'ont pas su ce que sont devenus leurs enfants.

Certaines d'entre elles, moi en l'occurrence, ont continué à chercher, d'autres ont opté pour accepter l'inacceptable, c'est-à-dire de ne pas savoir, souvent parce qu'on pensait qu'il n'y a rien qu'on pouvait faire pour savoir. Va-t-on déterrer toutes ces fosses, fouiller les fonds des mers et des océans dans lesquels se sont déversés les rivières et les fleuves charriant les cadavres de rwandais tués pendant le Génocide ? Et que dire de ceux qui ont été dévorés par les chiens, de ceux qui se sont décomposés en plein air ?

Je suis consciente de tout cela, mais je me bats pour ceux pour lesquels on peut encore faire quelque chose. Ceux qui vivent en quasi esclavage à gauche, à droite, au Rwanda comme ailleurs. Les témoignages sont nombreux.

---

<sup>39</sup> Béatrice Mukamulindwa est fondatrice de l'association CCMES (Cri du cœur d'une mère qui espère). Voir son site : [hopefulmother@ccmes.org](mailto:hopefulmother@ccmes.org) . [www.ccmes.org](http://www.ccmes.org).

<sup>40</sup>Le cri d'une mère pleine d'espoir est un film documentaire réalisé par une mère qui refuse l'inespérable. Béatrice Mukamulindwa, cette mère qui, depuis la disparition de ses enfants lors du génocide perpétré contre les Tutsi du Rwanda en 1994, s'est jetée à corps perdu dans leur recherche et qui, depuis, n'a eu de cesse d'y croire. Une mère qui veut aujourd'hui à la fois épancher son cœur auprès de celles et ceux qui ont subi les mêmes affres et attiser chez eux une nouvelle espérance.

Car espérance il y a ! Nombre d'enfants portés disparus en 1994 sont régulièrement retrouvés, et encore de nos jours. Certains, après avoir été asservis par des familles au Rwanda, dans les pays limitrophes, d'autres après avoir erré jusqu'aux confins de l'Afrique, d'autres encore après avoir été sauvagement « adoptés » par le biais de filières illégales en pays riches.

Les jeunes rentrés au Rwanda témoignent de leur vécu depuis le génocide, relatent leurs années d'errance, et leur difficile retour au pays natal.

Les mamans d'enfants disparus, témoignent elles aussi de leur vécu cauchemardesque et de leur impossibilité à faire le deuil.

Le film est réalisé dans un but de sensibilisation de la population rwandaise à ce problème d'enfants disparus. Il sera un outil de première main dans les campagnes que devra mener l'ONG « Cri du Cœur d'une Mère qui Espère, CCMES », une ONG de droit rwandais dont la mission principale est d'aider les parents qui sont restés sans nouvelles du sort de leurs enfants portés disparus. Sa mission est aussi d'accompagner les parents qui, contre toute attente, ont retrouvé leurs enfants que l'on donnait pour morts.

Il y a donc d'un côté les parents qui ne savent pas ce que sont devenus leurs enfants, et de l'autre ces enfants qui ne savent pas d'où ils viennent. Ils sont partout, au Rwanda, en Afrique, ou en Occident. Ils ont été adoptés à partir des camps ou ramassés ici et là parmi les cadavres, ou sur les bords des chemins et des routes.

Ceux qui détiennent ces enfants ou ceux qui les élèvent ne mesurent pas à sa juste valeur l'importance pour chacun de garder les liens avec ses origines. Certains le font de bonne foi, d'autres par pur égoïsme parce qu'ils ont besoin d'eux pour différentes raisons, une forme d'esclavage moderne.

Je pense ou du moins j'espère qu'une bonne approche pourrait les conduire à comprendre que sur le long terme l'intérêt de tous (parents, enfants, ceux qui les détiennent et même pour tout le pays) serait que ces jeunes retrouvent leurs racines familiales.

Concernant le deuil, je ne sais pas comment le dire, mais moi je n'arrive pas à le faire, parce que je me dis, et si, et si...

Je reste pourtant consciente que cette chance est très infime, mais quel risque convient-il de minimiser ? : Celui de laisser tomber alors qu'il y a peut être encore quelqu'un en vie, ou celui de mettre en place une structure qui permettrait que partout où ils se trouvent ces enfants disparus puissent se manifester ?

Je salue tout le travail qui a été fait et qui continue de se faire pour aider les victimes à gérer leurs émotions afin de faire face aux différentes situations catastrophiques qui nous ont été léguées par le Génocide des Tutsis du Rwanda. Mais ces non-dits, ces questions non abordées, ces « nids de poule » comme certains les qualifient à juste titre, devraient être les priorités de la société, une fois les besoins primaires largement assurés.

Je saisis l'occasion pour bondir sur la question qu'a posée Dafroza Gauthier : comment se fait-il que vingt ans après, les traumatismes semblent s'intensifier plutôt que de s'atténuer ?

Pour ne parler seulement du problème qui me concerne : Comment, essayer d'expliquer le vécu d'une mère qui n'a plus la moindre trace des enfants sortis de son sein ? Elle a beau en camoufler ses blessures intérieures, celles-ci s'expriment en problèmes de santé mentale et psychique d'abord, qui évoluent souvent en maladies physique et physiologique.

À propos de ce mal qui, rongé de l'intérieur, troue ou fissure la peau sous divers aspects, la meilleure ou la pire comparaison se réfère à un torrent d'eau qui rentrerait dans les murs d'une maison. Mal contenue, la pression du courant d'eau essaye de sortir par toutes les voies et par tous les moyens. Ainsi en est-il bien du courant des émotions intérieures.

En conclusion, mon souhait serait que le peuple du Rwanda et les peuples du monde entier parviennent à comprendre qu'il est important pour chacun de savoir d'où il vient (identité pour les enfants disparus), et que c'est normal qu'un parent cherche à savoir ce que sont devenus ses enfants.

C'est un droit, mais c'est aussi un devoir pour un parent. Mon propos étant explicité, je ne peux que vous demander de bien vouloir m'aider, vous qui êtes ici présents, à en diffuser ma demande auprès de qui de droit<sup>41</sup>, car je ne peux pas y arriver sans votre aide.

Je vous en remercie chaleureusement.

---

<sup>41</sup> Après la projection du film au Conseil de l'Europe lors de la 20<sup>ème</sup> commémoration, un groupe de personnes touchées par l'action de Béatrice, a émis le souhait de créer une antenne de CCMES en Alsace. Le projet est en cours de réalisation. Contact : Immaculée Mpinganzima-Cattier au 06 71 17 73 15.

## **XI. Témoignage de Sandrine Rosenberger**

### **Lettre à Claudia**

Chère Grand-mère, chère Claudia,

Je suis Sandrine, la fille de ta fille ainée Tangasa. Je suis à mon tour devenue mère de deux charmantes petites filles, Norah et Zoé.

Je t'ai connue toi et le Rwanda pour la première fois à l'âge de 5 ans. Ce voyage fut pour moi comme un rêve dans un pays merveilleux et étrange : des paysages magnifiques, une grande famille, le rire, la danse, la chaleur, des enfants qui fabriquent eux-mêmes leurs jouets, un voyage en bus avec des singes qui montent sur son toit.

Je t'ai revue en Europe chez nous, lorsque j'avais 12 ans.

Puis vint le cauchemar, le génocide, comme une science-fiction au loin, loin de notre réalité. La réalité du génocide pour moi, alors jeune fille de 14 ans, ma mère étant dans l'angoisse de ne pas savoir ce qu'il advenait de toi, dans l'impuissance de ne rien pouvoir faire, dans la colère, le désespoir, le deuil.

Ma réalité d'adolescente était de voir ma mère dans ses dérives, dans son mal-être, dans son combat de vivre avec l'inacceptable. Et j'avoue, je ne la comprenais pas.

Elle nous a entourés d'un silence, d'un non-dit par rapport à ce qui se passait, certainement par souci de nous protéger. Et puis comment dire l'innommable à ses enfants ? Ce silence, cette douleur, je l'ai aussi portée. Cela s'est exprimé de nombreuses manières : tristesse, déprime, comportements malsains. Mais je ne pourrais dire ce qui découle de là ou d'autres influences.

Quelques années plus tard, pour élucider mon mal-être, je suis allée symboliquement à ta rencontre. Je t'ai vu grande souveraine, bienveillante sur ta colline près du lac, mais quelque peu étonnée de ce fardeau que je portais. Tu ne ressemblais pas à une victime, mais à une femme, digne et mère de 14 enfants.

J'ai alors compris que je portais cette douleur, cette tristesse comme par loyauté à toi, à ma mère, aux victimes du génocide, comme par témoignage de l'injustice, de la tragédie

dont tu as été victime. Accepter ta mort signifiait un peu pour moi, accepter ce qui n'aurait jamais dû arriver.

Porter cela était peut être aussi pour moi porter une partie de la douleur de ma mère, par amour, pour la soulager, être solidaire. Ma profession dans l'humanitaire n'est certainement pas un hasard.

Dans cette rencontre symbolique, même si tu ne m'as pas parlée, j'ai compris que tu disais : mon enfant, lâche ce fardeau ce n'est pas le tien, ce n'est pas ton destin, c'est le mien. Va et vit....

Accepter cette partie de ton destin, ce n'est pas te trahir...Ce n'est pas être coupable. Ma mère a aussi été un grand exemple : surmonter l'impossible et continuer à vivre dans la joie. Quelle force de vie, elle nous transmet !

Je m'incline et honore ton destin, ni dans le déni, ni dans l'oubli, en laissant cependant ce qui ne m'appartient pas et en prenant le cadeau qui me vient de toi, par ma mère, c'est-à-dire la vie et l'amour, qui coulent à travers les générations et que je veux continuer à transmettre à mes filles.

Merci, Mamie !

Avec amour,

Sandrine

## **XII. Témoignage d'Emmanuel Rugema, Rescapé du génocide**

### **Comment les rescapés reconstruisent-ils leurs vies 20 ans après ?**

Cette question est très difficile, dans le sens où la reconstruction des rescapés du génocide des Tutsi est incertaine, surtout pour les plus démunis.

Le génocide est une situation extrême, chaque rescapé l'a vécue, l'a assistée et l'a traversée de façon différente. Même s'il est très difficile de s'imaginer ce que les rescapés ont vécu,

- Essayons de comprendre la reconstruction d'une vie d'une rescapée violée et atteinte du sida, pour certaines, avec des enfants issus de ces viols et parfois malades aussi (nous en avons des milliers de cette catégorie) ;
- Essayons de comprendre la reconstruction d'une vie d'un rescapé qui s'est retrouvé avec un corps déchiqueté, handicapé, qui n'a plus certains membres de son corps ou tout simplement qui vit avec des blessures non encore soignées durant ces 20 ans à cause du manque de moyen ;
- Essayons de comprendre la reconstruction d'une vie d'une rescapée veuve qui avait des enfants et leur papa mais qui reste seule aujourd'hui, sans aucun revenu pour vivre, sans maison, alors que la sienne a été brûlée ou complètement détruite ;
- Essayons de comprendre la reconstruction de la vie d'un orphelin qui a survécu seul, sans parents, sans frères et sœurs, ou qui a hérité de cette situation, la responsabilité de ses petits frères et sœurs etc...

Tous ces gens se battent avant tout pour manger, vous comprenez bien que dans une telle situation on ne pense pas à l'avenir, on ne pense pas à l'avenir de ses enfants. Leur seule préoccupation, le présent : qu'est ce que je pourrais manger aujourd'hui ? Pourrais-je un jour me faire soigner ?

Une autre situation alarmante aujourd'hui est celle des rescapés qui avaient pendant le génocide 40 ans ou 50 ans. Ils n'ont pas d'enfants pour les aider, il n'y a pas de système de retraite. C'est un vrai problème.

Après le génocide, l'Etat Rwandais a mis en place un fond d'aide aux rescapés du génocide (FARG) mais limité par le fait que le pays n'était pas devenu plus riche qu'il ne l'était avant, et qu'il est également victime de l'indifférence de la communauté internationale. Malheureusement, 20 ans après, ce fond n'a pas la capacité de venir en aide à tous les

rescapés qui en ont le plus besoin. Jusqu' à aujourd'hui, il n y a aucun fond d'aide privé pour épauler le FARG mis en place par l'Etat.

Pendant ces 20 dernières années, le FARG a pu apporter une aide liée à l'éducation, quelques besoins matériels, des besoins en santé. Des initiatives individuelles essayent également d'apporter leur modeste contribution. C'est l'exemple de plusieurs personnes de notre association qui ont cotisé pour envoyer un jeune rescapé se faire opérer à Nairobi. Mais malgré ces efforts, les « traumatismes psychologiques » causent toujours énormément de problèmes : le nombre de psychologues est encore insuffisant ; l'appui à la santé mentale reste encore limité.

Les rescapés les plus démunis, les plus touchés par le génocide peinent à reconstruire leur vie. Les plus vulnérables ce sont les orphelins, les veuves et les victimes de viol.

Dans l'ensemble, certains facteurs empêchent les rescapés de reconstruire leur vie notamment, la force du mensonge, de la haine et du déni qu'on observe au Rwanda et à l'étranger malgré ces 20 ans. Depuis l'année 2000 jusqu'à aujourd'hui, environ 168 rescapés ont été assassinés parce qu'ils avaient témoigné ou parce qu'ils avaient l'intention d'aller témoigner. Ils vivent dans la peur permanente.

**Le travail de mémoire** est aussi un élément nécessaire pour la reconstruction des rescapés. Ils ont le devoir de perpétuer la mémoire des leurs. Mais cela ne se fait pas sereinement à cause de cette peur permanente, à cause de ces mensonges, à cause de cette haine, à cause de ce déni.

La problématique de la réparation suscite beaucoup d'interrogations, non seulement matériellement et financièrement, mais elle pose aussi la question en termes de droit à la vérité, à la justice et à la garantie de la non répétition des horreurs vécues.

Pour conclure, un vrai travail de justice suivi par des mesures de réparation ferait bien avancer un processus de reconstruction pour les rescapés.

### XIII. Extrait du témoignage de Georges Yoram Federmann<sup>42</sup>

En avril : que reste-t-il en nous de leurs souffrances ? Les génocides d'arméniens, Juifs, des cambodgiens et des Tutsi.

A ce propos, que « savons-nous » donc des génocides au Cambodge et au Rwanda ? Rithy Panh, rescapé du génocide, nous ouvre, dans le livre « L'Élimination »<sup>43</sup> à un peu plus de compréhension sur le génocide du Cambodge qui a vu le massacre de 1,7 million de personnes entre le 17 avril 1975 et janvier 79. Soit le tiers de la population totale du pays.

Son documentaire « L'image manquante » s'appuie sur des personnages et des décors en bois pour tenter d'incarner « l'impensable » du génocide, le non-être et le non-droit.

Il utilise des images d'archives saisissantes en noir et blanc qui me font penser aux images surréalistes (**tant elles paraissent traduire une vie artistique normale et même brillante chez ceux qui sont appelés à mourir**) de l'activité artistique du camp de concentration hollandais de Westerbok. Elles distillent une mélancolie et une espérance indissociable, époustouflante, pathétique et surtout insupportable.

Suivons Panh : « Je voudrais ne plus savoir. M'arracher à cette époque, quitter doucement l'enfance. Je voudrais ne plus entendre le rire de Duch<sup>44</sup>. Pourtant je l'écoute. Je le guette. Je l'approche. Je lis beaucoup : « Au fond des ténèbres », de Gitta Sereny, sur Franz Stangl, qui

---

<sup>42</sup> Psychiatre, médecin agréé par le Préfet pour l'examen des étrangers malades, « Président du Cercle Menachem Taffel qui travaille à tenter de comprendre comment les meilleurs médecins du monde ont pu, à partir de 1933, adhérer en majorité au nazisme et ont pu être à l'origine des premières lois raciales allant jusqu'à décider la sélection des juifs à la descente des trains de la mort », disponible sur : <http://judaisme.sdv.fr/perso/gyfeder/index.htm>.

<sup>43</sup> Ce qui me touche aussi dans cet extrait de « L'élimination », c'est le lien que Rithy Panh fait entre les victimes des génocides juifs et des Tutsi et celui dont sa famille et lui-même ont été des victimes. Comme si, il y avait là une communauté de destin de toutes les victimes qui ont vécu une expérience (in)humaine infligée par d'autres hommes dont on essaye de comprendre et de saisir comme une absolue nécessité, la part d'humanité, au delà de l'horreur et de l'impensable. Et de ce fait le bourreau retrouve un statut d'humain, échappant grâce au travail de connaissance de la victime, à l'image du monstre et regagnant les champs réel, fantasmé et symbolique « d'une humanité-qui-aurait-le-souci-d'accueillir-inconditionnellement-chacun-de-ses-membres ».

Le travail du rescapé est protéiforme. Il doit faire un deuil souvent infini et inaccompli. Il doit haïr ou pardonner. Il doit veiller à préserver le bourreau d'une exclusion qui signifierait que le rescapé use (malgré elle) d'un mécanisme de négation de l'autre. Le rescapé est voué à prendre soin du statut d'humain du bourreau tout en faisant sonner l'heure de la justice.

<sup>44</sup> Kaing Guek Eav, dit Duch, fut le responsable du centre de torture et d'exécution S 21, dans Phnom Penh, de 1975 à 1979. 12 380 personnes au moins furent torturées. Les suppliciés qui avaient avoué étaient exécutés dans le « champ de la mort » de Choeng Ek, à quinze kilomètres au sud-est de Phnom Penh. A S 21, nul n'échappe à la torture. Nul n'échappe à la mort.



commanda le camp de Treblinka. *Dans le nu de la vie* et *Une saison de machettes* de Jean Hatzfeld sur le Rwanda, où je lis cette parole : « Les tueries nous ont dépassés. Le pardon nous dépasse pareillement. **On n'a jamais parlé convenablement des tueries à l'époque des marais ; je ne sais pas si on peut parler convenablement de pardon maintenant que tout est bel et bien terminé** ». (C'est moi qui surligne en gras). J'étudie *Pour Marx* d'Althusser, des textes de Balibar sur Marx et le matérialisme historique, *Les origines du totalitarisme* et *Eichmann à Jérusalem*, de Hannah Arendt, les *Etudes sur la personnalité autoritaire* d'Adorno, *L'Espèce humaine* de Robert Antelme, les trois tomes d'Auschwitz *et après* de Charlotte Delbo. Je ne regarde presque pas de films. Je respire avec René Char et Prévert. » (Pages 132 et 133). « Pendant nos entretiens, j'ai été stupéfait de voir à quel point Duch était décontracté et attentif. Un homme bien tranquille, quelle qu'ait été l'inhumanité de ses crimes. A croire qu'il les a oubliés. Qu'il ne les a pas commis. La question aujourd'hui n'est pas de savoir s'il est humain ou non. Il est humain à chaque instant : c'est pourquoi il peut être jugé et condamné. On ne doit autoriser à humaniser ni à déshumaniser personne. Mais nul ne peut se tenir à *la place de Duch* dans la communauté humaine. (...).Non, une feuille de papier ne sépare pas chacun de nous d'un crime majeur. Pour ma part, je crois aux faits et je regarde le monde. Les victimes sont à leur place. Les bourreaux aussi ? » Page 62.

La photo de couverture du livre est celle d'une magnifique jeune femme, prisonnière du camp S 21 : Hout Bophana. Elle n'a « évidemment » (C'était la finalité de ce système d'élimination « socialiste ») pas survécu et son regard triste mais ferme est suspendu pour toujours en miroir ...à celui du photographe qui la scrute (ou pas, je n'en sais rien mais j'essaie d'imaginer la scène) à travers l'objectif de l'appareil photographique utilisé pour figer le portrait des « 12380 personnes « à détruire ».

#### **1994. Le Rwanda. C'est l'extermination d'un million de personnes en 10 semaines.**

Patrick de Saint-Exupéry nous le confirme de manière pathétique à la page 23 de son témoignage dans son livre « L'inavouable. La France au Rwanda » : « Dans le regard des rescapés, vous lirez la honte de ceux qui, naufragés de la déraison, restent emmurés dans leurs cauchemars. En leur esprit, une perpétuelle oscillation se traduit **par une incapacité à dire**.

Dans le regard des tueurs, vous lirez au contraire la légèreté de ceux qui affirment n'avoir aucun remords. **Puis, d'un coup, très soudainement, vous sombrerez. Ce sera comme un sifflement de machette ou un claquement de balle. Ce sera bref, brutal. Vous aurez alors**

**tout juste distingué, au fond des yeux de l'assassin, l'ultime regard de sa première victime, celui dont justement il n'arrive pas à se défaire** ». (C'est moi qui surligne en gras).

Mais le livre qui m'a ouvert les yeux et l'esprit et dont le contenu hante ma conscience de français est celui de mon cher ami Jacques Morel (ex-Prix Véronique Dutriez) qui a rédigé une somme lourde et volumineuse de 1500 pages, en 2010 : « La France au cœur du génocide des Tutsis » (Chez L'esprit Frappeur).

Jacques parle de « génocide « électoral » » en s'inspirant du témoignage direct de mon confrère allemand Wolfgang Blam, présent sur place lors du génocide, dont la femme a échappé de peu à la mort mais qui a vu ses beaux-frères se faire massacrer sous ses yeux. (Page 1258 et 125).

Le livre de Morel avec ceux de Panh ou de St. Exupéry se substituent à notre connaissance à tous de ces témoignages manquants de la majorité des victimes qui resteront pour toujours muettes et « interdites ».

Notre mémoire d'Auschwitz doit rester vivante. On la célèbre en Europe le 24 janvier tout comme le dernier dimanche d'avril est consacré à célébrer "le souvenir des Déportés".

Notre mémoire de l'Arménie, du Cambodge et du Rwanda doivent rester vivantes.

Qui en sera dépositaire quand tous les rescapés auront disparu ?

Comment l'aurions-nous (moins mal) préservée, cultivée et enrichie s'il n'y avait ces documents mis à notre douloureuse et indispensable disposition?

### **Concernant le génocide des Arméniens et le camp de Westerböck**

Voir dans Wikipédia : Le **génocide arménien** a eu lieu d'avril 1915 à juillet 1916. Les deux tiers des Arméniens qui vivaient sur le territoire actuel de la Turquie ont été exterminés au cours des déportations et massacres de grande ampleur. Il fut planifié et exécuté par le parti au pouvoir à l'époque, le comité Union et Progrès, plus connu sous le nom de « Jeunes-Turcs », dirigeant l' Empire ottoman et engagé dans la Première Guerre mondiale aux côtés des Empires centraux, il a coûté la vie à un million deux cent mille Arméniens d'Anatolie et du Haut-Plateau arménien.

Préparés et organisés depuis Constantinople, alors capitale de l'empire, les déportations et les massacres ont été mis en œuvre à l'échelle locale par les responsables des divers districts et provinces chargés de rassembler leurs administrés arméniens, ainsi que par les soldats et gendarmes ottomans qui escortaient les convois jusqu'au désert et procédaient eux-mêmes à des exécutions ou laissaient libre cours à la violence de groupes de bandits armés (surtout des Kurdes, qui étaient en concurrence séculaire avec les Arméniens dans le sud-est anatolien).

Sa reconnaissance politique à travers le monde fait encore l'objet de débats et de controverses, à cause de la négation de ce génocide, notamment en Turquie. En décembre 2011, le génocide est reconnu par 21 pays. Sa commémoration se fait le 27 avril.

Voir au sujet du cabaret et de la vie artistique à Westerböck, les travaux d'Edward Hafer. Le camp de Westerböck était situé à environ 15 km du village de Westerböck. Ce camp fut ouvert par les autorités hollandaises en été 1939 afin d'accueillir les réfugiés juifs d'Allemagne. Les premiers réfugiés arrivèrent à Westerböck le 9 octobre 1939. Lorsque les allemands entrèrent en Hollande, le camp hébergeait 750 personnes.

Le 1er juillet 1942, les autorités allemandes prirent le contrôle du camp et le désignèrent officiellement comme "camp de passage de police de Westerböck" (Durchgangslager Westerböck). Le 14 juillet 1942, tous les juifs furent examinés pour savoir s'ils étaient aptes au travail ou non. Le 1er train arriva le 15 juillet 1942 et repartit dès le 16 juillet avec les premiers prisonniers juifs en direction d'Auschwitz. Au départ, les prisonniers montaient dans le train à la gare de Hooghalen. A partir de cette date près de 103.000 juifs furent transférés vers Auschwitz ou Sobibor pour être gazés. En novembre 1942, la ligne de train fut prolongée jusqu'au camp.

#### **XIV. Mot de fin par Thérèse Tangasa Rosenberger<sup>45</sup>**

Monsieur l'Ambassadeur,

Madame la Représentante du Conseil de l'Europe,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs

Chères familles, chers amis,

Nous vous remercions encore toutes et tous d'être là aujourd'hui.

Nous remercions Son excellence Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda en France, de sa présence à cette 20<sup>ème</sup> commémoration du génocide des tutsi au Rwanda en 1994. C'est un grand soutien moral.

Nous tenons à remercier en particulier le Conseil de l'Europe qui nous a soutenus dans la préparation de la 20<sup>ème</sup> commémoration du génocide des Tutsi, à Strasbourg.

Merci au Docteur Carole Reich du Conseil de l'Europe et son équipe qui ont fait un travail formidable pour organiser cette journée et à notre coordinatrice Immaculée Mpinganzima-Cattier, qui a réussi à conjuguer ses responsabilités quotidiennes avec cette préparation ;

Merci au Docteur Francine Mayran qui a mis son temps et son talent pour immortaliser nos parents, amis, frères et sœurs, et toutes les femmes d'aujourd'hui et d'hier qui ont contribué à donner la vie, à sauver la vie, et à protéger toute vie ;

Un grand merci aux intervenants qui ont fait des kilomètres pour venir témoigner. Ils ont fait un travail magnifique. Ils nous ont ouvert l'esprit, ils nous ont ouvert une fenêtre qui restait toujours fermée dans bien des cas. Par cette fenêtre un message peut passer pour certains ; pour d'autres le temps n'est pas encore venu. Lorsqu'on parvient à ouvrir cette fenêtre, elle nous permet de continuer à vivre ;

Nous tenons aussi à remercier les communautés juive et arménienne. Nous partageons avec elles une même histoire, une même souffrance : celle qui accompagne un génocide. La communauté juive soutient notre association Amariza d'Alsace et d'autres associations

---

<sup>45</sup> Présidente de l'association Amariza d'Alsace.

rwandaises comme Ibuka de France avec par exemple, la mise à disposition de la salle du mémorial de la Shoah à Paris où sont exposés les vêtements des victimes de Nyamata.

Sans oublier l'artiste Suzanne Nyiranyamibwa : pour ceux qui comprennent le Kinyarwanda, ces chansons sont remplies de vérités et de messages. A nous les parents de transmettre ces messages à nos enfants et qu'ils soient porteurs de paix et d'espérance.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier notre équipe Amariza d'Alsace ainsi que Paul Nsengiyumva et Thaddée Twahirwa qui ont contribué au bon déroulement de cette journée. Mes remerciements vont également à Emmanuel Cattier, notre photographe dévoué qui immortalise nos instants forts, sans oublier Hélène Valantin pour avoir embellie cette bougie qui éclaire notre journée de commémoration.

Avant de terminer cette journée commémorative, je tiens à témoigner mes remerciements à la vie. Elle nous permet et nous permettra d'avoir une pensée fidèle et durable pour celles et ceux que nous avons perdus. C'est en continuant à les faire vivre dans nos cœurs que nous pourrons garder la foi en l'avenir.

Je vous souhaite à toutes et à tous, un bon retour chez vous.

## Les cartes du Rwanda

La carte du Rwanda au moment où le génocide commis contre les Tutsi a eu lieu.



La carte actuelle du Rwanda : Après la réforme administrative, selon la loi organique N° 29/2005 du 31/12/2005, portant organisation des entités administratives de la république du Rwanda



Dans la littérature concernant le génocide ainsi que dans la plus part des sources sur les juridictions Gacaca, les entités administratives sont nommées selon l'ancienne version de la carte administrative. Nous avons opté pour garder les mêmes appellations afin de rester conforme aux noms des lieux au moment des faits.

L'association Amariza d'Alsace remercie toutes les personnes qui ont contribué à la relecture, à la mise en page et à l'élaboration de ce document, en particulier Gaudiose Vallière Luhahe, Marc Haug, Yvone Nsengiyumva et Immaculée Mpinganzima Cattier.